



ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

Séance du 18 décembre 2012

AVIS DU CESER

LE BUDGET PRIMITIF 2013

DE LA RÉGION MIDI-PYRÉNÉES

(ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ)

RAPPORTEUR : Monsieur Bruno LAFAGE

SOMMAIRE

INTERVENTION DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY, PRESIDENT DU CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENT REGIONAL	05
AVIS DU CESER - LE BUDGET PRIMITIF 2013 DE LA REGION MIDI-PYRENEES	15
ANALYSE GÉNÉRALE DU BUDGET RÉGIONAL	17
I - LA POLITIQUE REGIONALE D'ENSEIGNEMENT, D'EDUCATION ET DE FORMATION	21
LES LYCÉES.....	21
LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET L'APPRENTISSAGE.....	22
LA POLITIQUE ÉDUCATIVE EN FAVEUR DES JEUNES.....	23
L'ACCOMPAGNEMENT DES PARCOURS PROFESSIONNELS.....	24
II - L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, LA RECHERCHE ET L'INNOVATION, L'ECONOMIE ET L'EMPLOI	25
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.....	25
LA RECHERCHE ET L'INNOVATION.....	27
L'INDUSTRIE, L'ARTISANAT ET LE COMMERCE.....	28
L'AGRICULTURE, L'AGRO-ALIMENTAIRE ET LA RURALITÉ.....	29
L'ÉCONOMIE TOURISTIQUE ET LE THERMALISME.....	30
L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, L'INSERTION ÉCONOMIQUE.....	31
III - LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LES TRANSPORTS	32
LE CLIMAT, L'ÉNERGIE ET L'ENVIRONNEMENT.....	32
LA POLITIQUE RÉGIONALE DES TRANSPORTS.....	33
IV- L'AMENAGEMENT ET L'ANIMATION DU TERRITOIRE ET L'EFFORT DE SOLIDARITE	34
L'AMÉNAGEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE DU TERRITOIRE.....	34
LES POLITIQUES RÉGIONALES DE SOLIDARITÉ.....	34
LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION.....	35
LA CULTURE.....	37
LE SPORT.....	38
LA VIE ASSOCIATIVE ET CITOYENNE.....	38
V- L'EVALUATION, LA PROSPECTIVE ET LA CONCERTATION CITOYENNE	39
VI- LES CHARGES DE GESTION DE L'INSTITUTION	40

CONCLUSION	41
EXPLICATIONS DE VOTE	43
ANNEXES	61
LES RESSOURCES 2013 DU CONSEIL RÉGIONAL MIDI-PYRÉNÉES.....	62
LES DÉPENSES 2013 DU CONSEIL RÉGIONAL MIDI-PYRÉNÉES.....	63
L'ÉVOLUTION DES RATIOS FINANCIERS DU CONSEIL RÉGIONAL MIDI-PYRÉNÉES DEPUIS 2001.....	67
GLOSSAIRE	73

INTERVENTION DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY, PRÉSIDENT DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL

Monsieur le Président du Conseil Régional,
Mesdames, Messieurs les Conseillers, Chers collègues,
Mesdames et Messieurs,

J'ai le plaisir d'accueillir le Président Malvy qui vient, comme chaque année, répondre à l'exercice budgétaire et nous parler de la situation générale de la région et de notre pays ainsi que Nadia Pellefigue, Vice-Présidente en charge des finances et de l'égalité homme-femme. Je me fais également le messenger de Monsieur le Préfet de Région et vous présente ses excuses car il est mobilisé avec son équipe par la manifestation qui a lieu aujourd'hui même sur les programmes européens.

A la fin d'une année, sonne toujours l'heure des bilans ; à l'échelle d'un pays, c'est le moment pour faire un point permettant d'apprécier la situation économique, sociale, de conforter ce qui est positif et d'envisager des solutions correctrices d'éléments négatifs.

Ce bilan accompagné des perspectives d'évolution envisageables, les politiques, les citoyens, les associations le font irrémédiablement. Pour notre collectivité régionale, il détermine le projet de budget primitif pour l'année à venir, pour l'Etat, c'est par la loi de finances que des mesures budgétaires permettent d'y répondre, pour les associations caritatives, ce bilan s'apprécie au niveau de leurs actions menées sur le terrain au cours de l'année écoulée, pour nos concitoyens enfin, c'est notamment par l'appréciation de leur niveau de vie et l'évolution de l'optimisme ou du pessimisme global qu'il peut être mesuré.

Nous serons d'accord pour dire que cette année 2012 une fois encore a été celle de l'enlisement du pays dans la crise économique et financière commencée il y a 5 ans, ravivée par l'intensification de la crise européenne. Fermeture d'entreprises, menaces de délocalisation d'activités, augmentation du nombre de demandeurs d'emplois, aggravation de la pauvreté et de la précarité, difficultés du recours au crédit pour les entreprises et les collectivités locales, perte de parts de marchés à l'exportation...autant de signes d'une situation économique et sociale difficile pour la France et notre région qui doit être corrigée.

2013 se voudrait donc être une année porteuse d'espérance. Le projet de budget de l'Etat vise ainsi à favoriser une croissance plus forte et plus solidaire (qui serait de 0,8%), à réduire la dette publique abyssale avoisinant 90% du PIB pour ainsi ramener le déficit des administrations publiques à 3% du PIB, et à assurer le financement d'actions en faveur de la jeunesse, de l'emploi (création d'emplois d'avenir, contrat de génération...), de la justice et de la sécurité, du logement... Il faut arrêter le décrochage de l'économie française, redresser l'industrie, aussi, le budget de la recherche et du soutien à l'innovation sera sanctuarisé.

Le redressement du pays passera par la mobilisation de tous, la solidarité, les efforts

doivent être partagés : collectivités publiques, ménages et entreprises. Il faudra une maîtrise de la dépense et la mobilisation de recettes nouvelles.

Mais il n'y a pas de développement économique sans chefs d'entreprises, sans salariés formés et qualifiés.

Dans ce contexte, pour cette dernière plénière de l'année, le CESER saisi par le Conseil Régional, comme la loi l'y oblige, a réalisé un projet d'avis sur le Budget primitif 2013 de la région Midi-Pyrénées, qui vous sera présenté dans quelques instants par Bruno LAFAGE, rapporteur et soumis au vote.

Mais avant d'aborder l'ordre du jour proprement dit, il faut encore inlassablement rappeler à tous en cette fin d'année ce qui se passe dans notre société :

- La France, c'est actuellement plus de 11 millions de Français touchés par la pauvreté et l'exclusion (rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale de mars 2012), plus de 3,1 millions de chômeurs (demandeurs d'emploi sans activité) dénombrés au mois d'octobre.

Dans notre région, on compte 400 000 personnes vivant sous le seuil de pauvreté, soit 14% de la population régionale avec des disparités territoriales qui s'inscrivent dans le clivage zones urbaines/zones rurales. Si les jeunes de moins de 18 ans sont les plus touchés par cette pauvreté, en Midi-Pyrénées, les personnes âgées font figure de spécificité régionale, avec 13,5% des personnes de plus de 65 ans vivant sous le seuil de pauvreté contre 9,5% au niveau national. Les familles monoparentales et les personnes seules sont également très concernées en milieu rural comme en milieu urbain.

On compte 220 000 demandeurs d'emploi en septembre 2012, soit une progression de 8,8% sur un an et 1% de plus que la moyenne nationale.

Ce n'est pas le récent rapport du Secours catholique de novembre 2012 qui viendra contredire ces éléments. Il porte un regard sur 10 ans de pauvreté (2001-2011) et le constat fait est accablant. La pauvreté n'a pas diminué mais elle s'est ancrée davantage dans la société française. Depuis 2008, il n'y a pas d'explosion de la pauvreté au sens statistique mais une hausse continue. La précarité touche particulièrement les femmes seules avec enfants, les jeunes, les personnes âgées, les chômeurs. Du fait de la crise, la part des familles est passée de 47% à 53%. Le travail ne protège plus de la pauvreté car il devient de plus en plus précaire ou aléatoire.

Il y a un durcissement et un ancrage de la pauvreté ; les mêmes personnes reviennent d'une année à l'autre.

J'ai reçu avec Hélios GONZALO, Philippe DE LORBEAU, Denis-René VALVERDE, les représentants des associations caritatives agissant dans le domaine de l'aide alimentaire et de la précarité le 7 décembre pour faire un point sur la situation en Midi-Pyrénées. Tous insistent sur la nécessité de construire le vivre ensemble et redonner ainsi à chacun un capital de confiance pour surmonter les périodes de pauvreté.

Les associations réclament une revalorisation des minima sociaux, une réduction des charges fixes (plafonnement des loyers, réduction du coût des transports...). Elles nous sont reconnaissantes de notre écoute, de notre soutien et du rapport qui débute. Sans vouloir préjuger des propositions qui pourraient être émises dans le rapport d'autosaisine en cours de la Commission Affaires sociales et culturelles du CESER

intitulé "De la vulnérabilité économique et sociale à l'exclusion", il semble aujourd'hui indéniable de reconnaître que les pouvoirs publics doivent accroître leur rôle en matière de lutte contre l'exclusion et la pauvreté pour en faire l'axe central de leurs politiques, car il en va de la cohésion de la société tout entière. Les chantiers sont en effet aussi nombreux qu'urgents. La commission reprendra aussi le plan d'annonce par le Premier Ministre.

Par ailleurs, la solidarité européenne, notamment en période de crise, doit jouer pleinement. Ainsi, ces associations ont récemment lancé un appel solennel à la mobilisation pour le PEAD (Programme Européen d'Aide aux plus Démunis) et pour convaincre les décideurs européens de son caractère vital. En effet, le PEAD qui permet de distribuer des repas à 18 millions d'Européens dans le besoin, dont 4 millions de Français, via les associations, est en sursis jusqu'à fin 2013 depuis que l'Allemagne a réclamé en 2011 la fin de son financement communautaire, arguant que l'aide sociale relevait des Etats. Notons au passage que c'est grâce à la mobilisation de ces associations à la fin 2011 que ce programme a été prolongé de deux ans.

Actuellement, le sort du PEAD reste soumis aux discussions sur le budget de l'Union Européenne 2014-2020 reportées à un prochain sommet début 2013, après l'échec le 23 novembre dernier à trouver un accord. Les associations veulent mettre à profit ce report pour convaincre que l'aide alimentaire n'est pas une question subsidiaire qui doit être confiée uniquement à la responsabilité de chaque Etat.

Le gouvernement a reçu en octobre les associations concernées et a rappelé l'engagement de la France à défendre le PEAD avec détermination auprès des autorités européennes, « le Programme d'aide aux plus démunis doit rester la première manifestation du droit à l'alimentation ». Le CESER se mobilise également pour le maintien de ce programme : comme il y a un an, j'ai adressé un courrier en ce sens au Premier Ministre, au Président de la République et au Président de la commission européenne.

Si l'on doit faire front sur ce terrain de l'exclusion et de la précarité, il en va de même pour la défense de nos sites industriels menacés de délocalisation ou de rachat.

Défendre l'industrie

Sanofi

Vous connaissez tous le projet de restructuration de Sanofi en France et les risques encourus pour le site toulousain dont les activités de recherche devraient être recentrées sur les sites de la région parisienne et de Lyon. Les dernières annonces laissent à penser qu'il n'y aurait aucun licenciement net. Nous devons rester vigilants comme je l'ai rappelé ici même il y a un peu plus d'un mois.

Le Président de Sanofi France m'a adressé un courrier le 30 novembre 2012 pour préciser le projet de restructuration prévu par le groupe et l'organisation d'une mission ministérielle qui analysera toutes les options pour que le site de Toulouse garde à terme une vocation scientifique ou technologique ; il a indiqué que Sanofi continuera à y soutenir l'Oncopole. Il m'a proposé une rencontre pour début 2013 afin de faire un point d'étape.

Pour ma part, Sanofi doit retirer le projet avant toute négociation territoriale.

L'implication du gouvernement pour empêcher la délocalisation des activités de recherche est requise. Le 29 novembre dernier, à l'issue d'une discussion avec un conseiller d'Arnaud MONTEBOURG, il m'a été confirmé l'organisation d'une réunion tripartite gouvernement-direction-syndicats début 2013.

Je recevrai les organisations syndicales le 4 janvier à 9h, puis les industriels de la Santé en région avec le pôle CBS.

Nous devons saluer aussi la décision de l'Etat d'engager une mission pour relancer l'oncopôle et régler la situation juridique de l'IUC (Institut Universitaire du Cancer) et sa gouvernance.

La machine-outil

Parallèlement à ce dossier, un autre vrai pôle de technologie et de savoir-faire est en péril en Midi-Pyrénées : il s'agit de l'entreprise Forest Liné, fleuron de la machine-outil française, dont le propriétaire, le groupe allemand à capitaux américains MAG-CINCINATTI a lancé la mise en vente de ses activités depuis avril 2012.

Si l'on n'ignore pas aujourd'hui que le secteur de la machine-outil française qui survit dépend de capitaux étrangers, il est nécessaire dans un contexte de désindustrialisation de la France d'être vigilants et opposés aux rachats et regroupements envisagés.

Pour rappel, le groupe MAG a racheté en 2011 à la Société Française de Participation Industrielle les trois sites industriels de Forest Liné à Capdenac dans l'Aveyron, à Albert dans la Somme et au Québec. Forest-Liné a investi 10 millions d'euros dans le développement de la première machine outil de nappage composite pour le site d'Airbus à Nantes dédié au pôle composite, dont 3 millions d'aides provenant de l'Etat, du conseil régional et du conseil général.

Une société française FIVES (6000 salariés, 1,5 milliards de CA), spécialisée dans la mécanique et la machine-outil, qui fête ses 200 ans d'histoire industrielle, a répondu en faveur de l'offre de rachat, mais ne peut suivre la surenchère financière faite par un groupe chinois.

Nous devons préserver nos savoir-faire industriels et empêcher l'acquisition de ces sites par les Chinois, ce qui représenterait une spoliation de nos intérêts.

Les donneurs d'ordres comme Airbus souhaitent reconstruire une filière française de la machine outil.

Le Sénat américain s'est opposé à la vente au groupe chinois pour ne pas fragiliser la filière aéronautique.

Aussi, j'ai demandé au Ministre du Redressement Productif l'organisation d'une réunion de travail avec les régions concernées (Midi-Pyrénées, Aquitaine, Pays de Loire et Picardie) et les représentants d'Airbus et Dassault pour consolider une filière française de la machine-outil.

Je me suis entretenu avec le président du groupe Fives qui a aussi une usine à St Céré.

L'exemple de ces entreprises nous montre bien que nous disposons en région de véritables atouts en matière de recherche, d'innovation. Le projet d'avis sur l'écosystème de la connaissance, qui vous sera présenté dans quelques instants,

l'illustrera et évoquera la nécessité de la mise en place d'une nouvelle dynamique dans ce secteur de l'innovation, de la recherche et de la technologie.

Midi-Pyrénées : les enjeux de la diversification et d'une nouvelle croissance

Nous savons tous que le renoncement, la décroissance soutenable provoquent un chômage de masse durable, le désespoir de la jeunesse et l'effacement de notre pays de la scène internationale, qui dépense près de 6 milliards par mois pour importer les produits que nous consommons chaque jour.

Merci Airbus !

Malgré l'envol des bêtises écrites et prononcées lors de la crise de gouvernance, de croissance et de confiance de 2006, l'équipe dirigeante de l'entreprise mais aussi les personnels, grâce à un dialogue social organisé et réussi, qui dans cette entreprise est un facteur de compétitivité, a su construire un projet industriel pour redresser la situation et accroître sa force commerciale par la qualité des avions construits. J'ai pu le mesurer le jeudi 22 novembre à l'occasion de la remise des diplômes dans le cadre de la promotion sociale de travail qui a réuni 1000 collaborateurs à l'usine de Saint Eloi, la qualité des échanges grâce à l'invitation de notre collègue Eric Ziegler que je remercie.

Airbus a tenu ses engagements en redressant sa situation après les difficultés de l'A380, avec plus de 4500 avions à fabriquer et près de 4500 embauches sur 3 ans et autant pour la sous-traitance... d'ou le grand succès du salon Aeromart des 4 et 5 décembre 2012.

Mais nous devons profiter de cette embellie pour redoubler d'effort pour la diversification des activités, Airbus se développe sans nous, l'aide doit se faire sur le renforcement du comité stratégique de la filière aéronautique, de la sous-traitance et l'émergence des ETI. Ce doit être la mission des régions concernées, avec l'Etat.

Pour une nouvelle chimie en Midi-Pyrénées

Il a fallu dix ans aux au CESER, avec la communauté scientifique pour réhabiliter la chimie en Midi-Pyrénées.

Nous avons un potentiel scientifique de très haut niveau en France et en Europe avec l'Université Paul Sabatier (qui était prix Nobel de Chimie), l'Institut National Polytechnique et nos écoles de chimie. Nous avons obtenu de l'Etat et de la région le financement d'une « étude-diagnostic » sur la chimie verte à partir des agro-ressources et la valorisation des végétaux non alimentaires.

Avec le Président Régional de l'UIC, Cédric CABANNES, Président d'Agronutrition à Carbone et la CCI de Région, nous avons identifié 30 entreprises représentant 5000 salariés prêtes à créer un cluster au premier trimestre 2013. Des projets de développement et de recherche collaborative se dessinent pour développer de nouvelles activités avec des plates-formes de transfert dédié à Toulouse, Castres, Auch, Tarbes, Rodez...).

C'est un potentiel important vers une industrie plus écologique et des perspectives vers de nouveaux métiers.

L'agriculture et l'agroalimentaire

1^{er} secteur d'activité pour la région Midi-Pyrénées, qui elle-même est la première région de France pour les labels, après la réussite pour la 10^{ème} année du Sisqa, nous devons toujours rappeler que la bataille pour le redressement productif passe aussi par le renforcement de la production agricole et des filières car les produits identitaires, les labels, ne représentent que moins de 10% de la production agricole et que la vocation de l'agriculture n'est pas seulement de nourrir la population la plus aisée.

Nous savons qu'en région 80% de la viande de bœuf consommée dans les restaurants, et vendue dans les grandes et moyennes surfaces (GMS) vient de l'Union Européenne et notamment l'Allemagne, 40% des porcs viennent de Catalogne et 42% des poulets de classe A sont importés du Brésil.

Nous savons aussi que l'agriculture, comme la nouvelle démographie de Toulouse et la région, comme les écosystèmes ont besoin d'eau. C'est le sens de la mission que le Premier Ministre Jean-Marc AYRAULT, a donné au député Philippe MARTIN pour réfléchir à des pratiques plus économes dans la gestion de l'eau et plus respectueuses de l'environnement intégrant la diversité des pratiques agricoles et du territoire. Dans l'adaptation au changement climatique, optimiser l'usage de l'eau, sécuriser l'approvisionnement tout en conciliant les acteurs usagers économiques et les besoins du milieu... Cette mission devra se faire dans la concertation avec tous les acteurs concernés et des propositions concrètes pour assurer une gestion quantitative de l'eau qui réponde aux attentes de l'agriculture et à la nécessité de préserver l'environnement.

Le CESER ne peut souhaiter que réussite à la mission de Philippe MARTIN et apporter sa contribution.

En effet c'est un sujet pour lequel depuis 25 ans nous savons ce qu'il faut faire, mais nous ne faisons rien... à part des colloques !

Les enjeux de la période : le rôle du CESER de Midi-Pyrénées

Notre assemblée a décidé de mettre en place la proposition que j'ai faite au bureau du 30 novembre, d'organiser dans les villes bassins d'emploi des concertations avec les acteurs économiques et sociaux et associatifs et les conseils de développement pour préparer notre contribution au prochain contrat de projet État Région Collectivités et au prochain programme européen.

Faute de moyens financiers supplémentaires pour y parvenir nous organiserons des réunions de travail dans des modules d'une demi-journée, qui sauront concilier une thématique régionale et des thématiques transversales telle que la cohésion sociale, l'accès aux soins...

11 réunions de concertation organisées au rythme de 2 par mois, seront encadrées par deux conférences régionales, la première pour lancer les débats sera organisée fin janvier 2013 et portera sur le développement économique, le soutien aux filières, l'innovation, la formation des hommes, la 2^{ème} conférence organisée pendant la

première quinzaine de juillet portera sur la cohésion sociale et territoriale, les relations entre la métropole, Toulousain et les territoires de Midi-Pyrénées.

Le 26 mars notre assemblée devra examiner un avis sur l'évolution des politiques territoriales et un autre sur les programmes européens.

Ces travaux de concertation, exigeant en terme d'organisation, d'animation et de mobilisation seront préparés par une réunion de travail le lundi 7 janvier avec les conseils de développement des pays et des agglomérations et tous les vice-Présidents concernés. Le 10 décembre nous avons organisé un déjeuner de travail avec tous les responsable des organisations qui composent les 3 collèges du CESER.

C'est un travail difficile que nous ne pouvons réussir que par la participation de toutes et de tous.

Cette contribution aux enjeux pour notre pays et notre région sera aussi notre réponse et la proposition restée sans suite que j'ai faite en notre nom, le 28 août 2012, en commentant les chiffres du chômage, afin que soit organisée avec l'Etat et la Région une conférence régionale sur le développement économique et l'emploi comme le Président de la République et le gouvernement l'ont fait dans les locaux du CESE les 9 et 10 juillet 2012.

Le dialogue économique, social et environnemental ce n'est pas qu'à Paris ou à la télévision, mais aussi dans les territoires, parce que plus de pouvoir régional, ce doit être aussi plus de concertation avec les CESER. La tâche est immense.

Les difficiles négociations sur la réforme des collectivités

Ajourné trois fois, le projet de loi sur la réforme des collectivités sera connu au mois de février 2013, à ce jour chaque association d'élus revendique la prolongation des compétences transférées depuis 1982, sans hiérarchie ni tutelle.

Notre assemblée s'est prononcée pour que les régions soient le pivot de la décentralisation comme c'est déjà le cas dans tous les pays en Europe.

Au delà des enjeux de pouvoir, qui lassent nos concitoyens et les éloignent par l'abstention de la vie démocratique, le principal enjeu est d'améliorer l'efficacité de l'action publique et de gagner un point de croissance à l'issue des négociations entre l'Etat et les collectivités.

Je pourrai reprendre aujourd'hui ce que j'ai dit à l'occasion des débats de l'Association des Petites Villes de France réunie à votre initiative, Monsieur le Président, en congrès à Castelnaudary les 14 et 15 septembre 2012, m'adressant aux représentants de toutes les collectivités « à la veille d'une réforme importante, tout le monde est d'accord pour ne rien changer »....cela avait provoqué un peu de chahut à la tribune et tout le monde a voulu me répondre pour prétendre l'inverse.

Les CESER souhaitent un renforcement du pouvoir régional et la mise en place de schémas prescriptifs.

À ce jour nous savons qu'un haut conseil des territoires sera créé et présidé par le Premier Ministre, à l'échelon local une conférence territoriale de l'action publique sera chargée d'établir les stratégies régionales. La région devra avec les autres collectivités du territoire adopter et mettre en œuvre un schéma régional de développement économique et de l'innovation sans pouvoir prescriptif à ce jour.

La conférence territoriale de l'action publique sera le lieu où se discuteront les responsabilités... On va vers une décentralisation à la carte.

L'association des CESER de France doit rencontrer l'ARF, le gouvernement et les commissions compétentes des deux assemblées pour défendre ses idées et l'extension de ses compétences.

Ce dernier enjeu de la période, ce sont les négociations des partenaires sociaux sur la sécurisation des parcours professionnels, le financement de la protection sociale, qui devraient permettre aussi à notre pays de gagner un point de croissance. Ces deux négociations nationales sont d'une grande importance pour l'avenir de notre pays et le retour d'une croissance partagée et durable.

Au moment où le gouvernement réfléchit à la création d'un Commissariat Général à la Prospective, je voudrais rappeler les termes du rapport fait par Jean Monnet (1946-1947) pour le premier plan de la France « notre état ne laisse plus de marge pour l'inactivité et pour continuer à user sans créer. Ou bien la France restera en arrière, alors elle restera à un niveau de vie et de puissance économique de plus en plus bas, ou bien elle se hâtera de faire l'effort nécessaire et elle reprendra sa place dans la production et le commerce du monde ».

Devant l'urgence : chômage record, pauvreté record et déficits records, il faut faire avancer le pays de la façon la plus unie et rassemblée possible... Ce qui est aussi vrai pour notre pays est aussi vrai dans les territoires où nous exerçons des responsabilités, la Région.

Création de la Banque Publique d'Investissement

L'assemblée nationale a adopté après « engagement de la procédure accélérée » le projet de loi relatif à la création de la banque publique d'investissement.

L'article 7-2 stipule que dans chaque région un comité régional d'orientation soit chargé de formuler un avis sur les modalités d'exercice pour la société anonyme BPI – groupe et ses filiales, de ses missions au niveau régional et sur la cohérence de ses orientations stratégiques.

Les CESER auront à désigner deux représentants à ce conseil avec les acteurs économiques et sociaux régionaux.

Cette instance sera présidée par le Président du Conseil Régional.

L'exposé des motifs par l'article 1 du projet de loi rappelle la mission de la banque publique qui a pour but « de soutenir la croissance durable, l'emploi et la compétitivité

de l'économie », elle oriente son action principalement vers les très petites et moyennes entreprises et les entreprises de taille intermédiaire.

C'est un instrument de politique industrielle pour développer les filières, le numérique, l'économie sociale et solidaire, la transition écologique.

C'est un outil attendu et souhaité au service de notre région de l'écosystème de la connaissance, de l'innovation, de la recherche et de la technologie. L'indépendance de cet organisme devra être respectée comme pour l'IRDI et faciliter le développement économique de notre région.

Présentation des rapports

Bruno LAFAGE présentera le projet d'avis sur le Budget 2013 qui se situe dans le prolongement des budgets adoptés ces trois dernières années. Un budget contraint par un contexte économique de crise et une période d'annonce de réformes institutionnelles au travers de la préparation d'un acte III de la décentralisation, il met l'accent sur le soutien à l'économie, la formation des hommes et des femmes, l'économie sociale et solidaire. Le CESER s'interroge sur l'intérêt à vouloir quand l'argent public est rare, financer la création d'un service public de télévision régionale à partir de TLT alors qu'existe France 3 en région il propose que s'engage au préalable une négociation avec la direction de France 3 pour renforcer ses missions de service public et son ancrage territorial.

Et fin de matinée, Monsieur Henri Paul BROCHET sera le rapporteur d'un avis attendu sur ce que je qualifierai, pour être bref, d'écosystème de la connaissance.

Bien sûr, je laisserai au rapporteur, comme il est d'usage, la primeur des propositions, mais je suis très fier du travail qui a été mené tant sur le fond que sur la forme. Je félicite l'exceptionnelle coopération des conseillers de la commission 3 et l'implication sans faille du Président de la commission, du rapporteur, tout deux accompagnés et soutenus par M. Fouad Gannaz. Ils ont travaillé sans relâche, suivi la feuille de route et tenu les délais qui étaient serrés. Je n'oublie pas de citer Mme Terrazoni pour l'état des lieux qui est annexé au projet d'avis. On peut donc faire un très bon travail en peu de mois !

Je donne ici la définition de l'écosystème propre au CESER : L'écosystème de la connaissance, de la recherche, de l'innovation et de la technologie de Toulouse et Midi-Pyrénées est un ensemble composé d'acteurs présents sur le territoire (universités, laboratoires de recherches privés et publics, entreprises, organismes de financement, institutions culturelles...).

Aujourd'hui, cet écosystème subit les effets de la mondialisation qui occasionne, entre autres, une concurrence exacerbée mais offre aussi des opportunités de développement de nouveaux marchés. Dès lors, les pays, les régions et donc Midi-Pyrénées se retrouvent mis en compétition au travers de la performance de leur écosystème. D'où la nécessité de doter notre région d'un écosystème performant et équitable prenant en considération l'homme et son environnement dans le cadre de son évolution. Cela n'est possible que si l'écosystème de Toulouse et Midi-Pyrénées se dote d'une gouvernance nouvelle prenant en considération l'équilibre entre les territoires.

La décision prise par le bureau de notre assemblée de faire un rapport consacré à cet écosystème est dans la suite logique de notre mobilisation et de nos travaux depuis 2004 sur les doctorants, les pôles de compétitivité, la filière industrielle aéronautique et la sous-traitance, la nouvelle chimie, la filière bois, l'agriculture et l'agroalimentaire, les PME, le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche et le soutien critique aux investissements d'avenir dont l>IDEX.

Toulouse et la région sont les premiers bénéficiaires des politiques publiques depuis 8 ans, des pôles de compétitivité aux Investissements d'Avenir. Le territoire de mise en œuvre de ces politiques publiques dont l'enseignement supérieur et la recherche, concernent pour 90 % des moyens, la métropole toulousaine.

C'est notre chance. Pour que cette chance devienne un atout pour la région, il faut travailler à une plus grande diffusion de la connaissance et des outils pour l'innovation, la recherche et les transferts de technologies.

C'est l'enjeu de ce rapport présenté par le CESER.

Ce rapport que nous avons su finaliser après 6 mois de débat, la mise en place d'un comité de pilotage associant les 6 commissions et les 2 sections illustrent aussi notre capacité à savoir travailler ensemble sur des sujets difficiles et déterminants pour l'avenir de notre région.

Il est le résultat de discussions préalables que nous avons eu avec la métropole toulousaine et la région.

Écoutant, sans les suivre les recommandations amicales (pour ne rien faire), nous avons fait et nous avons fait à temps, au moment où s'ouvrent les concertations sur les programmes européens.

Nous ferons vivre nos propositions au niveau régional et dans les bassins d'emploi concernés, auprès de la métropole et des villes moyennes.

Ce rapport constitue pour la région, pour l'Etat et l'union européenne une contribution forte. Il honore notre assemblée.

Je vous remercie.

AVIS DU CESER

LE BUDGET PRIMITIF 2013

DE LA REGION MIDI-PYRENEES

ANALYSE GENERALE DU BUDGET REGIONAL

Dans le prolongement des budgets adoptés ces trois dernières années, le Conseil Régional de Midi-Pyrénées présente un Budget primitif à nouveau contraint par un contexte économique de crise et une période d'annonce de réformes institutionnelles au travers de la préparation par la représentation nationale d'un Acte III de la décentralisation.

Par ailleurs, depuis 2011, l'Etat a appelé les Collectivités locales à l'accompagner dans la réduction des déficits. Cet effort s'est traduit par le gel des dotations allouées aux Collectivités. Pour les prochaines années, l'Etat a annoncé qu'il souhaitait diminuer ces dotations.

Dans l'attente de l'Acte III de la décentralisation qui devrait redéfinir les compétences et les moyens des Collectivités locales, le Conseil Régional semble avoir décidé de proposer un budget d'accompagnement des politiques qu'il a déjà engagées.

La politique menée par le nouveau Gouvernement n'a pas encore permis de redonner des moyens financiers à des Collectivités qui voient leur autonomie financière et fiscale continuer à se dégrader. En ce qui concerne le Conseil Régional, son autonomie fiscale est de l'ordre de 10% de ses recettes hors emprunt (TIPP modulée + Cartes grises).

Dans ce contexte économique dégradé et d'incertitudes institutionnelles répétées, le Conseil Régional a choisi depuis plusieurs années de bâtir ses budgets primitifs sous le signe de la prudence, en maîtrisant de façon accentuée, notamment, ses budgets de fonctionnement. Le BP 2013 n'échappe pas à cette règle.

L'année 2013, dans laquelle ce budget s'inscrit est aussi la dernière année de l'exécution des politiques contractuelles sur la période 2007-2013 que sont le Contrat de projet Etat-Région et les programmes régionaux européennes FEDER, FSE, FEADER.

Le volume global du Budget primitif 2013 hors emprunt est en diminution de 10 M€ par rapport au BP 2012 et devrait atteindre 1 060 M€ contre 1 070 M€ en 2012.

Alors que le BP 2012 était de 1 070 M€, le Conseil Régional a du procéder à des réajustements budgétaires en Décisions modificatives, pour le ramener à 1 068 M€ (BP+DM).

En effet, le Conseil Régional a du constater une baisse de plusieurs recettes budgétisées, notamment, la fiscalité indirecte (TIPP, Carte grise).

La répartition des crédits de paiements inscrits au Budget primitif 2013 :

- L'enseignement, l'éducation et la formation : 33,4%
- L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, l'économie et l'emploi : 13,0%
- Le développement durable et les transports : 28,9%
- L'aménagement, l'animation des territoires et l'effort de solidarité en Midi-Pyrénées : 7,9%
- L'évaluation, la prospective et la concertation citoyenne : 0,06%
- Les charges de gestion de l'institution : 15,1%
- Le remboursement de la dette : 1,7%

Depuis 2011, **la structure des recettes** inscrites au Budget primitif est marquée par la suppression de la fiscalité directe sur laquelle le Conseil Régional avait le pouvoir de voter les taux.

Par rapport à l'année 2012 (BP+DM), les principales évolutions sont : une légère augmentation de la fiscalité dite « directe », mais surtout une diminution des recettes issues de la fiscalité indirecte, du FCTVA et des Fonds européens.

En matière de Fiscalité dite « directe », elle est composée depuis de 2011 de 25% de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) qui remplace depuis 2011, la part équipements et biens mobiliers de l'ancienne Taxe professionnelle, de l'Imposition forfaitaire sur les entreprises de Réseau (IFER) et du Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)¹.

Les recettes attendues de la Fiscalité « directe » devraient être pour 2013 de 234,6 M€, et continuer à représenter 19,6% des recettes de la Collectivité. Elles sont en hausse de 3,5 points par rapport au Budget primitif 2012, et leur montant est en augmentation de près de 8 M€.

Pour rappel, l'ensemble des ressources de la « Fiscalité directe » se caractérise par le fait que les assiettes et les taux sont déterminés lors des lois de finances, coupant ainsi tout lien entre la Collectivité et les contribuables : ménages et entreprises. **De ce fait, le Conseil Régional n'a plus de potentiel fiscal.**

La « Fiscalité indirecte » reste composée principalement par des fractions de TIPP (loi de finances, régionale modulée, « Grenelle »), par les Cartes grises et la Contribution au développement de l'apprentissage. La TIPP et les Cartes grises sont liées à l'activité économique. Lors du BP 2012, le Conseil Régional avait estimé ces ressources à 295,6 M€ mais la faible activité économique constatée au cours de l'année 2012 n'a permis de générer que 286,6 M€, soit une perte de recettes fiscales de 9 M€.

Au vu des prévisions de l'activité économique en région pour 2013, le Conseil Régional prévoit que les ressources issues de la TIPP et des Cartes grises devraient être sensiblement identiques à l'année 2012 (BP+DM), soit 287 M€.

Tout comme le Conseil Régional, le CESER regrette que ces recettes fiscales aient des bases très faiblement dynamiques. Elles sont les seules recettes fiscales sur lesquelles le Conseil Régional a encore un pouvoir de modulation. Toutefois, le Conseil Régional a décidé de ne pas procéder à des variations de taux sur ces deux taxes. La taxe sur les Cartes grises est maintenue à 34€/cv, soit en dessous de la moyenne nationale qui est de 37,4 €/cv. La « TIPP régionale modulée », seule part de TIPP que le Conseil Régional peut modifier, reste à 1,77€/hectolitre de super sans plomb et 1,15€/hectolitre de gazole. Pour cette dernière, le Conseil Régional avait pris la décision en 2007 de recourir à la modulation maximale, et la seule modulation possible aurait été à la baisse.

La Contribution au développement de l'apprentissage se maintient au niveau des années antérieures avec un montant attendu de 26,5 M€.

¹ Le FNGIR est alimentée par l'écrêtement de l'excédent de ressources de la région Ile-de-France pour les rapporter à leur niveau de l'année 2010. Ce fonds est redistribué aux autres Régions dont le produit issu de la CVAE et de l'IFER ne suffit pas à compenser le besoin de financement inhérent à la perte de recettes.
– source Conseil Régional Midi-Pyrénées

L'ensemble des recettes « fiscales » (directes+indirectes) doit générer 521,6 M€, soit 43,6% des recettes de la Collectivité.

Le montant des Compensations et Dotations de l'Etat s'élève à 436,1 M€, soit à la même hauteur que lors du BP 2012. Après retraitement, les Recettes réellement transférées par l'Etat s'élèvent à 741,7 M€ et elles représentent 62,1% des recettes totales du Conseil Régional. Pour rappel, ce retraitement prend en compte les Compensations fiscales, des Dotations de l'Etat, des Participations et des Ressources diverses liées aux compétences transférées, mais aussi aux éléments de fiscalité directe et indirecte qui viennent se substituer aux Taxes que la Collectivité a perdues.

Cette part de recettes dans le budget du Conseil Régional n'a cessé d'augmenter depuis la loi du 13 août 2004, Acte II de la décentralisation

Au sein des Ressources diverses, le CESER relève une nouvelle fois une diminution de FCTVA de 38,6%, après une baisse de 13% dans le BP 2012. Cette baisse du FCTVA traduit une diminution des investissements réalisés sur les deux dernières années par le Conseil Régional en tant que maître d'ouvrage, hors investissements du Plan rail.

Au titre de la gestion en subvention globale d'une partie des programmes régionaux européens (FEDER+FSE), pour la génération 2007-2013, le Conseil Régional devrait percevoir 40 M€. Cette ressource lui est attribuée dans le cadre de la gestion déléguée d'une partie des programmes 2007-2013, et correspond pour 2013 à la dernière année de gestion des programmes.

Suite à ce qui est exprimé dans le document de présentation du Budget primitif 2013, pour l'année 2013, le CESER s'interroge sur l'éventuel non-versement au Conseil Régional des enveloppes relatives aux FEDER et au FSE, compte tenu du blocage temporaire des sommes dues par la Commission européenne¹.

Si la situation devait se reproduire en 2013, le CESER souhaiterait savoir de quelle manière le Conseil Régional pourra pallier le désengagement de l'Europe.

Dans ce Budget primitif 2013, le Conseil Régional devrait dégager un Autofinancement assuré par une maîtrise rigoureuse de ses dépenses de fonctionnement, pour atteindre 249,9 M€ soit en légère diminution par rapport au BP 2012 (253,4 M€).

Dans le Budget primitif 2013, l'autofinancement réalisé par le Conseil Régional devrait continuer à assurer une part déterminante des recettes d'investissement.

L'autorisation d'emprunt inscrite au Budget primitif 2013 s'élève à 134,1 M€. Le montant de l'emprunt d'équilibre est supérieur à ce que le Conseil Régional avait inscrit au BP 2012, qui était de 99,8 M€. Cependant à la fin 2012, le Conseil Régional n'aura mobilisé réellement que 44,8 M€, somme inférieure à plus de la moitié de ce qui était prévu.

L'emprunt n'étant mobilisable par les Collectivités que pour des dépenses d'investissement et compte tenu de l'obligation de présenter un budget en équilibre, la

¹ Les représentants du CESER qui ont participé au Comité régional de suivi des fonds européens 2007-2013, qui s'est tenu le 13 décembre 2012, ont indiqué avoir eu comme réponse, que les blocages étaient levés depuis juillet 2012.

diminution de l'autorisation d'emprunt en cours d'année traduit la non réalisation ou le report d'investissements initialement prévus.

Le CESER souhaiterait qu'en fin d'année, les investissements non réalisés soient clairement présentés ainsi que les causes de ces non réalisations.

En matière de trésorerie, afin de pouvoir faire face à des besoins sur les premiers mois de l'année, le Conseil Régional pourrait avoir recourt à l'émission de billets de trésorerie. L'éventualité de cette solution financière est due à la non possibilité des organismes bancaires de pouvoir répondre à l'ensemble des Collectivités du fait des nouvelles contraintes règlementaires qui pèsent sur les banques¹. Elle est due également à l'absence d'une « banque des Collectivités », après la disparition de DEXIA. Mais la principale raison réside dans les retards des versements des recettes perçues par le Conseil Régional (fiscalité directe, fiscalité indirecte, dotations et compensations d'Etat). Afin de pouvoir recourir à cet outil financier, le Conseil Régional a l'obligation de se faire « référencer » par une agence de notation financière. Après avoir procédé à un audit financier, l'agence FITCH RATINGS, que le Conseil Régional a retenue suite à l'appel d'offre qu'il a lancé l'année dernière, devrait d'ici la fin 2012, attribuer sa note au Conseil Régional.

Pour la seconde année, le Conseil Régional Midi-Pyrénées présente, au-delà d'une déclinaison par chapitre des priorités régionales, une vision transversale de son budget. Le CESER s'était félicité de cette démarche qui permet d'avoir une vision globale des sommes engagées pour chacune des priorités.

Cependant, cette présentation n'est toujours pas complétée afin d'identifier les recouvrements des budgets fonctionnels entre eux.

Le CESER souligne que cette présentation synthétique permet cependant de mieux apprécier l'ensemble des interventions régionales regroupées en huit politiques transversales :

1. Formation des jeunes ;
2. Emploi et formation professionnelle,
3. Territoires ruraux, agricoles et montagnards,
4. Aménagement, développement économique des territoires,
5. Recherche et enseignement supérieur,
6. Solidarité et lien social,
7. Développement durable,
8. Spécificités économiques, sociales et culturelles de la région.

¹ Accords Bâle III de décembre 2011.

I - LA POLITIQUE REGIONALE D'ENSEIGNEMENT, D'EDUCATION ET DE FORMATION

Compte tenu du contexte dans lequel le BP 2013 est réalisé et afin de soutenir l'économie régionale, pour le CESER, il convient d'investir dès maintenant dans des secteurs relevant des compétences propres du Conseil Régional, et plus particulièrement dans les lycées, pour lesquels il n'y a pas de financements croisés.

Budget fonctionnel de la « Politique régionale d'enseignement, d'éducation et de formation » du Conseil Régional Midi-Pyrénées - en crédits de paiement (CP)

	2012	2013	Evolution (%)
Formation	250 033 400	257 912 500	+3,05
Lycéens et apprentis	246 764 108	232 805 730	- 5,99
Etudiants	89 667 300	94 506 340	+ 5,12
Enseignement supérieur	75 160 150	81 816 610	+ 8,13
Egalité des chances	63 693 892	63 761 780	+ 0,11

LES LYCEES

Les travaux dans les lycées :

Le CESER constate avec satisfaction le lancement d'un 3^{ème} Programme pluriannuel de travaux (PPT) ; pour autant, il réitère sa demande qui était d'en avoir une vision globale et sollicite de la part du Conseil Régional une présentation complète et détaillée.

Le CESER relève également que l'enveloppe globale consacrée au nouveau PPT 2013-2019 dans les lycées est de 560M€ contre 766M€ pour celui qui se termine (2006-2012).

Le CESER s'étonne qu'il ne soit pas fait mention dans le BP 2013 d'études de nouvelles constructions dans la grande couronne toulousaine, ce à cause de la forte pression démographique de ces dernières années et considérant le temps de construction relativement long d'un lycée (acquisition du foncier et réalisation des programmes).

Le CESER appelle de ses vœux que ce PPT prenne en compte, à la fois, l'augmentation des effectifs des lycéens, le redimensionnement des capacités d'accueil, ainsi que l'accessibilité des établissements en direction des personnes en situation de handicap.

Le CESER souhaiterait également que soit retravaillée la sectorisation des lycées pour assurer, dans le même temps, la mixité sociale et l'équilibre des effectifs.

Enfin, le CESER considère que des travaux devraient être réalisés, dès à présent, dans les établissements en matière de performance énergétique, d'autant plus que le Conseil Régional dispose déjà des diagnostics préalables. Etant donné qu'il s'agira sans doute de marchés publics importants auxquels les PME ont plus de difficultés à répondre, le CESER souhaiterait que le Conseil Régional, dans le cadre de sa politique de soutien aux PME et TPE de Midi-Pyrénées, mette en place des mesures favorables à ces dernières (allotissement de ces futurs marchés publics et/ou clauses particulières dans le cahier des charges par exemple).

Les actions socio-éducatives menées en faveur des jeunes

Préalablement, le CESER observe et s'étonne de la multiplicité de ces mesures qui pourraient être globalisées en une seule.

Il tient à apporter son soutien à la démarche de création d'un Fonds social pour les lycéens, tout comme l'appel à projet contre le décrochage scolaire ; pour autant, il considère que celles-ci mériteraient d'être davantage explicitées (public visé, financements, modalités de gestion, etc). Le CESER reste donc dans l'attente des modalités de mise en œuvre de ces futurs dispositifs et appelle de ses vœux, conformément aux préconisations exprimées dans l'avis sur « les sorties sans qualification en Midi-Pyrénées »¹, un suivi « rapproché » des jeunes identifiés en difficulté et/ou en risque de rupture et de décrochage et un soutien à une démarche d'accompagnement global. Ces soutiens et suivis seront nécessaires dans les établissements et dans les Centres de Formation d'Apprentis dès les premiers mois de la formation et tout au long du parcours afin de les accompagner jusqu'à l'obtention de l'examen final.

Le CESER note par ailleurs que le Conseil Régional, en instaurant ce type d'action, pallie, une fois de plus, aux manques manifestes de l'Etat en la matière.

Pour ce qui concerne le programme « Projets d'avenir », le CESER constate que ce dispositif tend de plus en plus à financer des projets pédagogiques qui relèvent des projets d'établissements au détriment de sa vocation première qui est de développer le projet des élèves, placés au cœur du programme. Le CESER souhaiterait que soit effectué et présenté rapidement un bilan de ce dispositif.

Concernant la Carte Jeune Midi-Pyrénées, qui a été créée en 2012, le CESER demande une évaluation précise et globale de toutes les aides qu'elle regroupe afin d'ajuster certaines mesures en particulier pour l'acquisition de livres. En effet le CESER souhaite que cette évaluation prenne en compte la nature des études poursuivies par le jeune et le type d'établissement qu'il fréquente ainsi que le coût réel pour les familles de l'acquisition des manuels scolaires.

S'agissant des subventions régionales en direction des lycées privées sous contrat d'un montant de 4,8M€, le CESER note qu'aucun texte dans le droit positif de notre pays n'impose aux collectivités de financer les investissements des lycées privés².

LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET L'APPRENTISSAGE

Le Conseil Régional va amplifier son effort pour le développement de l'apprentissage en consacrant 1 M€ supplémentaire notamment au profit des CFA pour développer des actions innovantes et en direction des publics éloignés de l'emploi et sans formation.

¹ Avis du CESER, adopté en Assemblée plénière le 20 octobre 2010.

² Références réglementaires : « Code de l'éducation - Livre IV, Titre IV : Les établissements d'enseignement privés – Livre IX, Chapitre IV : Dispositions propres aux personnels des établissements d'enseignement privés.

Les programmes « ambition apprentis » et « Pass insertion » pour l'accompagnement des demandeurs d'emploi vont bénéficier de 2 M€ en 2013.

Le CESER réitère ici ce qu'il avait déjà évoqué dans son avis réactif au CPRDF 2011-2015 de la Région Midi-Pyrénées, à savoir qu'il est favorable à ce que soit développée en région une véritable voie de l'alternance à condition que celle-ci soit choisie et non contrainte.

S'agissant du Schéma des formations sanitaires et sociales : le Conseil Régional poursuit les engagements pris dans le cadre du schéma suscité.

Le CESER soutient les actions concrètes et volontaristes que le Conseil Régional a mises en place en direction des étudiants de ses formations sanitaires et sociales afin de leur permettre de suivre leurs études dans les meilleures conditions possibles. Cependant, le CESER tient à rappeler que le Conseil Régional ne pourra pas tout assumer tout seul surtout dans des domaines qui sont hors de ses compétences propres et dans un cadre budgétaire de plus en plus contraint. Le CESER en appelle donc à la consolidation des partenariats avec les différents acteurs du secteur sanitaire et social, notamment en priorité avec :

- l'Agence Régionale de Santé (ARS) qui a la charge de définir son Projet Régional de Santé (PRS)¹.
- les Conseils Généraux qui, eux, ont en charge l'élaboration des schémas départementaux d'organisation sociale et médico-sociale² et qui, au plan national, participent à la construction des diplômes et des contenus de formation.
- Sans oublier les partenaires sociaux avec lesquels les partenariats existants nécessitent d'être confortés.

LA POLITIQUE EDUCATIVE EN FAVEUR DES JEUNES

Le Conseil Régional veut montrer l'exemple concernant la nouvelle mesure des emplois d'avenir. Il a décidé de s'engager pour la réussite des emplois d'avenir en mobilisant une partie importante des crédits du programme régional de la formation professionnelle à hauteur de 4M€. Une enveloppe spécifique de 1M € pour les employeurs sera consacrée, par le Conseil Régional, à la formation des jeunes et de leurs tuteurs, dans le secteur associatif.

Les emplois d'avenir concerneront 40 jeunes qui seront principalement recrutés dans les services du Conseil Régional (essentiellement les lycées) et ils représenteront un coût annuel de 700 000€ dont le Conseil Régional prendra en charge 25% soit 170 000€.

¹ Le Projet Régional de Santé définit les objectifs et les orientations pluriannuels de santé pour la région, en fonction de l'analyse des besoins et de l'offre existante *confer* Annexe 2.

² L'élaboration du schéma départemental d'organisation sociale et médicosociale est une obligation légale qui s'inscrit dans un cadre réglementaire renforcé par les lois du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et celle du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales. Au terme de ces dispositions, le code de l'action sociale et des familles précise dans ses articles L 312-4 et L 312-5 les caractéristiques du schéma.

Le Dispositif Pass Insertion sera mis en place dans le cadre du service public régional de la formation professionnelle du Conseil Régional pour renforcer l'accès à l'emploi et la formation d'environ 1500 jeunes de 18 à 30 ans.

Le pilotage et le suivi du dispositif seront assurés par les Bureaux territoriaux de la Région.

Le CESER note que le Pass'Insertion s'inscrira dans le cadre du nouveau « Service Public Régional de la Formation Professionnelle » (SPRF) qui a lui même refondé complètement le PRFP régional ; or, à ce jour, le CESER ne dispose d'aucun élément d'information sur ces nouveaux dispositifs et souhaiterait que le Conseil Régional pallie rapidement ce manque et puisse répondre à nos différentes interrogations ou demandes de précisions, notamment sur leurs modalités d'application et de gestion mais aussi sur la fonction de « tuteur » telle qu'elle est évoquée.

En effet, le CESER est particulièrement attaché à la fonction du tutorat et à sa véritable reconnaissance (transmission des savoir-faire opérationnels, disponibilité, professionnalisation du tuteur, aides financières incitatives, etc).

L'ACCOMPAGNEMENT DES PARCOURS PROFESSIONNELS

Pour le CESER, un des enjeux majeurs de la sécurisation des parcours professionnels réside dans la mise en œuvre de véritables parcours des formations, qui soient lisibles par l'utilisateur et cohérents entre eux et dans les financements proposés.

Actuellement, en fonction du statut de la personne en formation (étudiant, salarié, demandeur d'emploi) et de son âge, mais aussi en fonction du statut de la formation suivie (formation initiale, apprentissage, professionnalisation, formation continue, VAE), nous constatons de nombreuses différences au niveau des montants des aides ou des rémunérations allouées, de la prise en charge des frais annexes, de la durée et de la fréquence des financements.

Ces modes de financements sont complexes - car ils mobilisent plusieurs opérateurs (les Organismes Paritaires Collecteurs Agréés, etc) - et incomplets. En conséquence, ils ne favorisent pas le départ en formation des personnes, particulièrement dans le domaine des formations sanitaires et sociales.

Le CESER restera donc particulièrement attentif à ce que la notion de parcours, telle qu'entendue par le Conseil Régional ne soit pas une initiative de plus dans le champ de la formation (ou « mille-feuilles ») qui existe actuellement dans notre pays dû à la multiplicité des acteurs et des dispositifs, et qu'il constitue bien une réponse adéquate aux difficultés rencontrées par les utilisateurs.

Le CESER se félicite de la finalisation en 2013 du schéma régional d'implantation des MCEF. Il souhaite que l'effort financier soit poursuivi pour structurer les points d'appui et les équiper.

Les rémunérations et les indemnités de transport aux stagiaires de la formation professionnelle

Le Conseil Régional a décidé de porter un effort particulier sur les catégories de stagiaires les plus en difficulté.

Le CESER soutient cette démarche mais restera vigilant quant à la définition qui sera apportée aux « plus en difficultés ».

S'agissant de l'accompagnement des midi-pyrénéens en ces temps de crise économique et sociale, le Conseil Régional, en partenariat avec l'Etat, a initié un outil partenarial pour « contribuer au soutien de l'économie locale et régionale dans une perspective de compétitivité régionale et d'accès durable à l'emploi et de formation tout au long de la vie » : le fonds « Promoqualif ».

Le CESER soutient particulièrement cette démarche volontariste du Conseil Régional en direction des salariés des PME et TPE de notre territoire car il considère qu'il est essentiel de pouvoir prévenir des situations qui, traitées dans l'urgence, peuvent être extrêmement douloureuses et impacter durablement le développement des personnes, des territoires et des organisations économiques et sociales.

Permettre la mobilité professionnelle, anticiper cette démarche et surtout accompagner tout le long du processus le salarié dans une démarche de sécurisation des parcours, notamment en direction des personnes les plus fragilisées - car moins qualifiés - ou fragilisés dans leur emploi est une position forte du CESER depuis de nombreuses années.

II – L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, LA RECHERCHE ET L'INNOVATION, L'ECONOMIE ET L'EMPLOI

La valorisation de la recherche et de l'innovation, le lien fort entre l'enseignement supérieur et l'économie, en particulier en lien avec les besoins des entreprises, correspond aux besoins de décloisonnement de ces secteurs d'activités qui sont indissociables et complémentaires.

Le CESER note la baisse d'environ 9% des crédits de paiement de la priorité donnée à la recherche, à l'innovation et à la modernisation des structures d'enseignement supérieur. Le CESER tient à rappeler l'effort nécessaire qui devrait être réalisé pour maintenir le budget recherche et innovation. Le rapport GALLOIS sur la compétitivité a rappelé l'importance de ce secteur d'activité. Il demande de sanctuariser les budgets de la recherche publique et de l'innovation et de préserver dans la durée les dispositifs existants de soutien à la recherche privée et le soutien aux pôles de compétitivité.

Concernant les engagements relatifs à l'agriculture, l'économie et l'emploi, le CESER constate avec regret que toutes les lignes budgétaires consacrées sont en diminution.

L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Le Conseil Régional a mis en place une politique de renforcement de l'économie de la connaissance, fortement structurée par le Schéma Régional de l'enseignement supérieur et de la Recherche (SRESR) dont les déclinaisons opérationnelles sont la mise en place des contrats de site, construite en lien avec le PRES Université de Toulouse.

Dans son avis sur l'Enseignement supérieur et la Recherche en Midi-Pyrénées, le CESER rappelait que faire des études supérieures représentait un coût important. Cela s'inscrit dans un contexte économique inquiétant qui touche encore plus durement les jeunes de 18-25 ans et les peu qualifiés, déjà plus fréquemment soumis à la pauvreté que toute autre classe d'âge¹.

Le CESER se félicite donc que le Conseil Régional se soit emparé de ce constat préoccupant et propose des mesures concrètes pour aider les jeunes étudiants, rencontrant des difficultés à conduire et valider leurs études dans de meilleures conditions avec, par exemple, la reconduction du dispositif de caution, la construction et la réhabilitation de logements sociaux étudiants, la reconduction du Pass mutuelle Etudiant et son élargissement à l'ensemble des étudiants boursiers et l'attribution de bourses d'études sanitaires et sociales.

Le CESER réitère ici son soutien à la politique de contrats de sites du Conseil Régional qui pourra constituer un levier très important en matière de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche dans les territoires de Midi-Pyrénées. Le CESER rappelle que c'était une de ses propositions issues du colloque participatif (450 personnes) organisé à Albi le 29 juin 2010 (*cf. l'Appel à la mobilisation pour l'enseignement supérieur et la recherche*).

Le CESER se félicite d'ailleurs que les premiers contrats de site aient été signés le 6 juillet 2012 avec les villes ou communautés qui étaient déjà prêtes. Certaines d'entre elles avaient répondu à l'appel à projets de la DATAR à savoir : Auch, Cahors, Castres/Mazamet, et Millau/Saint Affrique Tarbes. Les autres contrats concernant Rodez, Montauban, Albi, Figeac, Tarbes et Foix pourront être finalisés pendant la durée du schéma 2011 - 2016.

Le CESER insiste sur la nécessité de mettre en place, en urgence, les Conseils de site dans l'ensemble des sites concernés par le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (SRESR) du Conseil Régional. Pour le CESER, mettre en place un Conseil de site permettrait à tous les acteurs, impliqués de près ou de loin par l'enseignement supérieur et la recherche, de travailler en synergie pour favoriser la dynamique impulsée dans le domaine sur le territoire et, par ricochet, définir en commun un projet de site. Cette phase de travail en commun et de validation du projet de site est essentielle avant toute signature avec les différents partenaires institutionnels.

Le CESER souhaiterait également que le département du PRES Université de Toulouse en charge des conseils de site fonctionne dans des conditions normales et acceptables afin de remplir correctement les missions qui lui incombent ; ce qui signifie une périodicité des réunions et avoir connaissance des projets de contrats de site suffisamment en amont de leur signature pour pouvoir prendre le temps de les examiner et éventuellement faire évoluer le projet.

Par ailleurs, le CESER désapprouve le très probable gel des crédits de paiement de l'Etat, plus particulièrement sur le volet enseignement supérieur du Contrat de Projets Etat Région 2007-2013. Il en va de la réalisation d'opérations déjà largement engagées et pour lesquelles le Conseil Régional a déjà affecté les crédits, en particulier, l'équipement en calculateur de l'Espace Clément ADER et la rénovation d'un bâtiment à la faculté du

¹ L'état de la précarité en France - Observatoire des inégalités au 27 novembre 2012

Mirail

Enfin, s'agissant du **projet IDEX UNITI**, le CESER tient à saluer l'évolution du projet de candidature de Toulouse et le travail des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des collectivités locales, des acteurs économiques et industriels régionaux, des enseignants-chercheurs, et des étudiants qui ont tous travaillé de concert, en dépassant les intérêts particuliers, pour faire aboutir le nouveau projet.

Depuis le début du processus, le CESER s'est, lui aussi, toujours fortement associé à l'objectif commun qui est d'arriver à faire de Toulouse, et au-delà de Midi-Pyrénées grâce à ses sites délocalisés, une institution académique et d'innovation de rang mondial dans un horizon de 10 ans. Le CESER réaffirme ici tout son soutien au nouveau protocole d'accord et appelle de ses vœux sa réalisation concrète dans les prochains mois.

Le CESER restera, néanmoins, attentif à plusieurs points qu'il juge particulièrement importants pour notre territoire et qui sont :

- la notion d'excellence : la « société de la connaissance » que nous voulons construire doit bénéficier à l'ensemble des citoyens et non seulement à une élite ;
- la cohésion territoriale et la politique de sites qui sera menée ;
- la collaboration avec les pôles de compétitivité ;
- le devenir professionnel des Doctorants ;
- et la place des personnels et des étudiants dans le dialogue social au sein des instances universitaires et du PRES de Toulouse.

LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

Pour le CESER, le soutien à l'équipement des plateformes de recherche mutualisées, initié à titre expérimental l'an dernier, et reconduit cette année est une action très intéressante, car elle vise à mutualiser l'acquisition d'équipements, et au delà il permet à des laboratoires publics, des entreprises et des laboratoires privés, de travailler ensemble. Il rappelle néanmoins sa proposition de voir de telles plateformes implantées territorialement auprès des acteurs économiques¹.

Concernant les Centres d'Innovation et de Transfert de Technologies (CRITT), le CESER juge importante leur contribution en support à l'innovation dans les PME et leurs fonctions de transfert technologique. Le CESER se félicite de la réflexion conjointement menée avec l'Etat, qui finance à parité, afin d'évaluer les structures labélisées, et redéfinir leurs missions pour un meilleur service aux PME, et souhaite que soit assurée la pérennité de ces structures.

De même, les Contrats de recherche Laboratoires - Entreprises (CLE), facilitent le transfert de technologies mais en outre ce dispositif que le CESER apprécie, peut favoriser la mise en place de collaborations pérennes entre recherche publique et entreprises. Il note l'effort du Conseil Régional pour soutenir les frais de fonctionnement liés aux ressources humaines.

¹ Avis du CESER « Pour une stratégie industrielle de Midi-Pyrénées au travers des PME-PMI » adopté le 11 février 2011, proposition N°5a, p. 119.

Le soutien du Conseil régional à l'Incubateur Midi-Pyrénées reste une nécessité, toutefois le CESER se soucie de son articulation avec la Société d'Accélération du Transfert de Technologies (SATT), il en est de même pour le soutien du Conseil Régional aux ingénieurs de valorisation qui devraient à terme être intégrés à SATT.

Le CESER est également favorable à l'intervention du Conseil Régional pour soutenir le fonctionnement des Pôles de compétitivité et les projets présentés au financement du Fonds Unique interministériel (FUI) géré en région par OSEO, ce qui raccourcit les délais d'instruction et de paiement des projets pour les entreprises, en particulier les PME. Le rôle de la BPI, appuyée par le Conseil Régional pourrait préfigurer une plateforme financière régionale intéressante.

Le CESER se félicite de l'engagement du Conseil Régional dans plusieurs opérations : la création en cours de l'Institut de Recherche Technologique (IRT) « Aéronautique espace et systèmes embarqués », et l'implantation à Toulouse d'une part de la Direction de la Recherche Technologique du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) et d'autre part de l'Etablissement Français du Sang.

L'INDUSTRIE, L'ARTISANAT ET LE COMMERCE

Le CESER apprécie l'implication du Conseil Régional dans l'activité économique et en particulier de la qualité remarquable des outils financiers mis en œuvre qui couvrent l'étendue des différentes étapes de la vie des entreprises industrielles et spécifiquement pour les PME.

Le CESER soutient la mise en place par le Conseil Régional des contrats d'appuis et encourage le développement de cette mesure. Non seulement, les contrats d'appuis sont une réponse aux attentes des entreprises au regard de l'évolution du nombre croissant d'entreprises qui peuvent en bénéficier, mais également par l'enveloppe moyenne attribuée qui a pratiquement doublé passant de 500 000 € à 950 000 € par projet. Néanmoins, cette mesure pourrait être mieux adaptée aux problématiques des entreprises qui sont confrontées à des délais d'instruction et de paiement encore trop longs.

Le CESER avait noté qu'un grand nombre de propositions de son Avis, « Pour une stratégie industrielle de Midi-Pyrénées au travers des PME-PMI » du 11 février 2011 avaient été reprises dans le SRDE 2011-2016. Néanmoins, certaines propositions n'avaient pas trouvé suffisamment d'échos sur le budget 2012 comme celles relatives à la transmission d'entreprise ou l'exportation. Alors que le CESER avait noté avec satisfaction, lors de la présentation du BP 2012, la volonté du Président de Midi-Pyrénées Expansion de souhaiter approfondir ces questions avec le CESER au cours de l'année, ce qui n'a pas été fait. Toutefois, s'il a pu noter que ces points avaient été pris en considération dans le budget 2013, le CESER pense que des échanges constructifs devraient pouvoir s'organiser entre les rapporteurs d'Avis votés concernant notamment les activités économiques et les commissions du Conseil Régional avec les agences régionales concernées.

Le CESER apprécie particulièrement, comme précisé en introduction, la qualité de l'intervention du Conseil Régional sur le volet économique. Néanmoins, si les services régionaux sont prêts à faciliter l'accès aux différents outils nécessaires lors de la reprise d'une activité par un repreneur extérieur ou des salariés, au regard des difficultés de l'industrie régionale et notamment de certains secteurs (papetiers, imprimerie) et des difficultés à mettre en place des plans de revitalisation, des modalités d'intervention en amont pourraient être étudiées par la Région pour s'assurer des meilleures conditions de continuité de l'activité afin de conserver les savoir-faire et les outils industriels.

Le CESER note que la proposition 4.a « suivi individuel d'un portefeuille de PME » faite dans son Avis sur « l'avenir des PME industrielles en Midi-Pyrénées » de février 2011 a été retenue. En effet, l'identification, la mobilisation et l'accompagnement des entreprises à fort potentiel au travers du dispositif « Croissance PME » pour en faire des ETI, est une politique proactive novatrice en Midi-Pyrénées. Pour rappel, le CESER préconise d'étendre cette politique aux « entreprises structurantes » du territoire. Les entreprises structurantes sont pour le CESER, les entreprises dont le poids économique est fort ou dont la présence est essentielle à l'activité et à la vie d'un territoire. Ces entreprises comprennent celles (parfois de petites tailles) dont l'importance est déterminante pour un développement économique équilibré du territoire ou en terme de positionnement dans la chaîne de valeur (entreprises détenant des savoir-faire spécifiques, ou nécessaires à la continuité de l'activité d'un secteur), et les entreprises dont le comportement d'innovation est emblématique. Les entreprises structurantes sont essentielles pour l'ancrage industriel des activités. Dans ce cadre, des entreprises de services aux entreprises industrielles peuvent être considérées comme structurantes.

L'AGRICULTURE, L'AGRO-ALIMENTAIRE ET LA RURALITE

Le budget 2013 consacré à l'Agriculture et à l'Agroalimentaire est en diminution de près de 9,3% par rapport au BP 2012. Le CESER déplore que ce secteur économique, qui est le premier employeur de Midi-Pyrénées, enregistre depuis 2008 une évolution négative à près de -22% du budget alloué.

Dans le domaine de l'**Agriculture**, le CESER s'étonne de la baisse de -43% depuis 2008 des Autorisations d'engagements (AE) de la ligne budgétaire « ruralité et économie rurale, politique territoriale » et des -22% de baisse globale. Le CESER s'interroge sur les raisons d'une telle baisse à savoir si c'est un problème de communication envers les publics cibles, de choix de politiques ou d'adaptation de ces aides ?

Le CESER apprécie tout particulièrement les efforts entrepris pour aider l'installation et la transmission des exploitations agricoles notamment pour les porteurs de projets hors cadres familiaux, ainsi que les mesures dédiées à la mutualisation (création de CUMA) soient majorées.

Le système de majoration des aides, pour inciter les agriculteurs à produire des aliments BIO permet de montrer un choix politique et une ambition forte avec des majorations qui, jumelées au FEDER, peuvent atteindre 40% du montant des projets.

L'effort d'adaptation du Conseil Régional pour trouver des solutions hors cadres et encourager des opportunités très innovantes, comme le dossier SOJAMIP de développement d'aliments à base de soja non OGM pour le bétail, est particulièrement salué.

Le CESER a noté que la baisse importante du budget hydraulique est imputable au faible nombre de projets, de surcroît limités par des démarches administratives de plusieurs années (5 à 8 ans). Les actions en cours pour rehausser des barrages existants, et entretenir et moderniser le réseau hydraulique sont les premiers moyens à renforcer en accord avec les impératifs de développement durable. Il serait souhaitable que la réhabilitation soit plus soutenue pour ne pas s'étaler sur plusieurs décennies.

Concernant l'**Agro-alimentaire**, le CESER a voté le 18 juin 2012 « Une dynamique pour l'industrie agroalimentaire en Midi-Pyrénées » qui comportait cinq propositions phares :

- Créer une gouvernance de l'Agrochaîne
- Répondre aux besoins des populations
- Donner les moyens aux IAA d'améliorer leur compétitivité
- Relocaliser la Valeur Ajoutée sur les territoires
- Développer les liens entre production agricole et transformation industrielle par la contractualisation.

Si la proposition concernant la gouvernance fait actuellement l'objet « d'une rencontre régionale pour l'avenir de l'agroalimentaire et du bois en Midi-Pyrénées », organisée conjointement par l'Etat et le Conseil Régional, il n'en demeure pas moins que l'objectif est de faire remonter les besoins régionaux en vue d'engager des actions nationales. Il serait souhaitable que cette rencontre soit l'occasion de mettre en œuvre une réelle gouvernance régionale de l'agroalimentaire, telle que le CESER en a esquissé les contours.

Pour les autres propositions, outre le fait que le rapporteur n'a pas encore été reçu par la Commission 02 du Conseil Régional, malgré notre demande, le CESER souhaiterait savoir quels sont les outils et les moyens alloués sur le budget 2013 à la dynamisation de l'industrie agroalimentaire en Midi-Pyrénées, selon ses préconisations ?

L'ECONOMIE TOURISTIQUE ET LE THERMALISME

Le CESER, sensible aux enjeux majeurs que recouvre pour Midi-Pyrénées **l'Economie touristique**, travaille à l'élaboration d'un Avis qui sera présenté à l'automne 2013 concernant « L'économie touristique en Midi-Pyrénées ».

Le secteur de l'économie touristique compte près de 43 000 salariés répartis au cœur du vaste territoire de Midi-Pyrénées et représente 7% du PIB régional. La région accueille 15 millions de touristes annuellement, dont 85% de Français. Midi-Pyrénées possède une grande diversité d'activités qu'elles soient urbaines ou de pleine nature, un site touristique religieux important à Lourdes et quatre sites classés au patrimoine mondial de l'Unesco (Canal du midi, Gavarnie, Chemins de Compostelle, Albi).

Cette économie a des synergies importantes avec d'autres secteurs d'activités qu'ils soient notamment culturels, industriels, ou sportifs, et est le vecteur d'une image attractive et dynamique pour la région.

Alors que de nombreuses actions structurantes et de communication (Réhabilitation hôtelière, diversification de l'offre notamment thermoludisme, création des « Grands Sites », marque « So Toulouse », Tourisme durable...) ont été mises en place ces dernières années, notamment par le Conseil Régional, le tourisme doit évoluer de façon importante tiré par la communication numérique mobile et les nouvelles attentes des consommateurs.

Constitué d'une multitude de petites unités, l'activité touristique de Midi-Pyrénées joue un rôle essentiel dans le développement territorial et rural de notre région, avec une activité porteuse de valeur ajoutée et créatrice d'emplois locaux.

L'Avis présentera de façon générale toute l'activité touristique de Midi-Pyrénées en s'appuyant sur les travaux du Comité Régional du Tourisme (CRT) et de son observatoire, avant de se concentrer sur les problématiques sectorielles (telles le tourisme culturel, social, technique, sportif, thermal...), en essayant d'identifier les passerelles entre ces secteurs d'activités et les synergies avec les autres activités économiques du territoire.

Cette vision spécifique et à la fois globale et transverse de ces activités pourra permettre de faire des propositions pour maintenir, structurer et développer l'économie touristique en accord avec les enjeux économiques, sociaux et environnementaux.

L'Avis tentera de dégager des clefs de réussite à moyen terme et de proposer au Conseil Régional, et aux acteurs concernés, des initiatives à prendre dans le cadre de leurs compétences.

Dans le cadre de cette auto-saisine, le CESER souhaite réunir les acteurs majeurs dont le CRT, le Conseil Régional, la CCIR, la CCI et la DIRECCTE afin pour le moins de mettre à jour le bilan 2006 du « Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs de Midi-Pyrénées », élaboré par le CRT et la DPTC.

L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, L'INSERTION ECONOMIQUE

Véritable enjeu économique et social, l'évolution de la prise en considération de l'économie sociale et solidaire est particulièrement appréciée du CESER.

Le CESER salue l'évolution des outils de financement des entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire et notamment des SCOP, confrontées à des difficultés d'accès au crédit en raison de leur forme juridique, en particulier pour la constitution du capital.

Le budget proposé semble cohérent au CESER au regard du poids économique et en terme d'emplois de l'ESS en Midi-Pyrénées. Pour autant, il nous semble pertinent de clarifier de manière plus précise le rôle des divers acteurs et notamment la définition de ce qu'est une tête de réseau et du rôle et de la mission de la CRESS (Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire) qui a vocation à regrouper et représenter tous les

acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire qu'il s'agisse des associations, des mutuelles, des fondations, des coopératives, etc. L'avis du CESER qui devrait être rendu en janvier prochain concernant l'économie sociale et solidaire devrait être un appui pour ce faire.

III – LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LES TRANSPORTS

LE CLIMAT, L'ENERGIE ET L'ENVIRONNEMENT

Dans le domaine de l'**Environnement**, le CESER constate que si le budget consacré à la promotion d'un développement durable est globalement stable par rapport à 2012, il reste très faible en ce qui concerne l'action régionale relative à l'environnement et la préservation des ressources naturelles. De fait, le CESER s'étonne à nouveau de la modestie du budget directement consacré à la gestion des espaces naturels et au pilotage de la biodiversité régionale. Dans ce domaine, comme en matière d'éducation à l'environnement, ce budget n'est pas à la hauteur des enjeux qu'il prétend relever.

Concernant ce chapitre, le CESER relève par ailleurs qu'il a du mal à identifier les actions régionales en matière de qualité de l'air et de gestion des déchets. Il souhaiterait donc une meilleure explicitation de celles-ci.

Au titre du développement durable, le CESER prend acte avec intérêt de la poursuite de l'élaboration de la seconde génération de l'Agenda 21 régional. Concernant cette démarche, il s'interroge toutefois sur la pertinence du processus de concertation retenu et sur la place que le CESER y occupe. Plus globalement, le CESER tient à rappeler son rôle d'assemblée consultative auprès du Conseil Régional et son souhait d'être plus fréquemment sollicité pour avis dès les phases d'orientation de la politique régionale.

En matière d'**Energies**, le CESER note avec satisfaction l'augmentation du budget dans ce domaine, mais s'agissant d'une politique transversale que l'on retrouve dans divers secteurs comme les Appels à projets recherche, ou pour la rénovation ou la construction des lycées etc, il trouve regrettable de ne pas avoir une vision globale chiffrée de toutes les actions menées dans ce domaine.

Le CESER considère positivement le fait que le Conseil Régional poursuive deux axes stratégiques :

- Le premier porte sur les économies d'énergie : éco-chèques logement (3 300 logements pour 2013, ce qui est positif mais le CESER signale que 100 000 ménages sont exposés à la précarité énergétique), soutien à la rénovation des logements sociaux (objectif 30% d'économies d'énergie), soutien à la rénovation énergétique des bâtiments publics prévus l'an dernier mais effectivement budgétisé cette année, appel à projets « bâtiments économes de qualité environnementale » qui a maintenant 5 ans et qui donne lieu à la sélection de Lauréats depuis cette année.
- Le deuxième axe porte sur le développement de toutes les énergies renouvelables avec le plan de soutien à la production dont le montant annuel a été augmenté de

25% par rapport à 2012 pour intégrer le soutien à la géothermie, au biogaz, les recherches sur les carburants avec le plan carbone, ou sur l'hydrogène...

LA POLITIQUE REGIONALE DES TRANSPORTS

En matière de **Politique régionale des transports**, le CESER partage l'inquiétude exprimée par le Conseil Régional quant à sa capacité de poursuivre une action performante dans le cadre du modèle économique actuel et comme lui, soutient la nécessité d'une ressource dynamique à la hauteur des défis futurs.

Cela étant, le CESER tient à saluer le volontarisme du Conseil Régional en matière de développement des TER dont témoigne notamment la commande annoncée de nouvelles rames de grande capacité.

En ce qui concerne l'extension de l'Etablissement Régional de Maintenance, le CESER prend également acte de l'engagement du Conseil Régional ainsi que des considérations qui justifient son choix d'en être totalement propriétaire. S'agissant d'un investissement visant à assurer la qualité du service public de transport régional, le CESER considère cependant qu'il est quelque peu étonnant que le Conseil Régional soit amené à acheter du foncier, au-delà de l'euro symbolique, à des entreprises publiques parties prenantes de ce même service public.

Le CESER, qui a par ailleurs pris connaissance de certaines propositions de la SNCF en matière de tarification de l'usage des gares, tient à affirmer qu'en tout état de cause une réorganisation des activités de l'opérateur régional ne saurait se traduire par un surcoût pour le Conseil Régional ou l'utilisateur.

Comme l'indique le document budgétaire, la clause de rendez-vous entre le Conseil Régional et la SNCF, prévue dans la convention TER pour le deuxième trimestre 2013, sera l'occasion de réexaminer et éventuellement de réajuster l'équilibre de la convention, en particulier sur le plan financier. Le CESER souhaite être tenu précisément informé de ces discussions.

En ce qui concerne les infrastructures de transport, le CESER s'inquiète de l'état d'avancement du projet de LGV Bordeaux-Toulouse, tant en ce qui concerne le respect du calendrier annoncé pour la réalisation des différentes procédures à accomplir, que pour la mobilisation des financements nécessaires pour cet indispensable projet.

Le CESER prend par ailleurs acte de l'action du Conseil Régional en matière d'infrastructures routières. Compte tenu des besoins d'aménagements qui ne seront pas satisfaits au terme des différents programmes en cours, en particulier du PDMI, il s'interroge toutefois, pour l'avenir, sur les voies et moyens de la nécessaire mise à niveau par modernisation et mise à 2X2 voies d'un certain nombre d'axes importants du réseau routier de Midi-Pyrénées.

IV- L'AMENAGEMENT ET L'ANIMATION DU TERRITOIRE ET L'EFFORT DE SOLIDARITE

L'AMENAGEMENT EQUILIBRE ET SOLIDAIRE DES TERRITOIRES

Le CESER continue à s'inquiéter de la concentration des activités économiques et des emplois sur la métropole. En conséquence, il approuve la poursuite de l'effort du Conseil Régional en faveur de **l'Aménagement équilibré et solidaire des territoires** via les Contrats d'Agglomération, de Pays, de PNR... mais également dans le cadre des Contrats Urbains de Cohésion Sociale ou du Grand Projet de Ville de Toulouse. A cet égard, il salue notamment l'action du Conseil Régional en vue de la création de deux nouveaux Parcs Naturels Régionaux, ceux de l'Aubrac et du Comminges. De même, il fait sienne l'ambition du Conseil Régional de promouvoir, par des alliances entre Pays de trop faible dimension, la constitution de territoires de projets correspondant aux bassins d'emploi constatés par l'INSEE. Le CESER souligne toutefois que, si la constitution de territoires de projets à l'échelle de bassins d'emploi est effectivement déterminante pour la bonne fin des politiques territoriales qu'elle mène, le Conseil Régional doit aussi faire porter son effort sur le développement de coopérations entre agglomérations et Pays à cette échelle de territoire.

Cela étant, le CESER se félicite du soutien du Conseil Régional aux Conseils de Développement et de sa volonté de les remobiliser dans les Pays et dans les Agglomérations où ils auraient été négligés ou bien se seraient essouffés. Dans ce sens, le CESER propose notamment que les Conseils de Développement puissent avoir accès au Pôle d'Appui aux Territoires mis en place par le Conseil Régional et bénéficier de ses services.

Le CESER tient également à souligner plus globalement l'importance de l'accompagnement régional à l'ingénierie territoriale. Cette ingénierie est en effet indispensable pour permettre à tous les territoires, et en premier lieu les plus déshérités, de mobiliser les outils de développement qui leur sont destinés.

Dans la perspective de la prochaine contractualisation État-Région et des futurs programmes européens concernant Midi-Pyrénées, le CESER a engagé une réflexion sur l'avenir des politiques territoriales de la Région. Les conclusions de ce travail seront présentées et débattues à la fin du premier trimestre 2013.

LES POLITIQUES REGIONALES DE SOLIDARITE

Le CESER note que le Conseil Régional a décidé de reconduire en volume le budget consacré à cette politique.

Les actions en matière de lutte contre les discriminations, et plus précisément celles en faveur de **l'Égalité réelle entre les femmes et les hommes** connaissent cependant une augmentation des moyens attribués.

La mise en place d'une instance de concertation contre les discriminations sous-tendue par l'idée de favoriser la prévention des sources des discriminations est une initiative

intéressante. Les actions visant à déconstruire les stéréotypes de genre dès le plus jeune âge sont notamment pertinentes. Cependant, par ses domaines de compétences, le Conseil Régional intervient essentiellement auprès des lycéens et des apprentis, soit un peu tardivement pour contribuer à modifier les représentations sociales. Le CESER s'interroge sur la possibilité pour le Conseil Régional de mettre en place ces actions visant à déconstruire les stéréotypes de genre, d'autant qu'aucune ligne budgétaire spécifique ne semble allouée à ces actions.

L'organisation du Prix de l'égalité professionnelle à destination des entreprises du territoire est quant à elle tout à fait pertinente. De même que le prix Handi-Entreprise citoyenne qu'il a salué dans l'Avis adopté en avril 2012 sur l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés, le CESER considère que ce Prix participe à déconstruire des représentations et à valoriser des parcours humains.

A ce propos, sur le thème du **Handicap**, le CESER se réjouit que, comme il l'avait préconisé dans son Avis, la perspective de rendre annuelle et non plus bisannuelle l'organisation du prix Handi-entreprise citoyenne soit envisagée par le Conseil Régional. Dans l'Avis voté cette année, le CESER se disait en outre favorable à la création d'un « label » « Handi'entreprise citoyenne de Midi-Pyrénées », et regrette que cette idée ne trouve pas d'écho dans le BP 2013.

Dans le même ordre d'idée, parce qu'il contribue de la même manière à la déconstruction des représentations sociales, le CESER est favorable au dispositif de soutien aux actions innovantes des associations qui œuvrent en faveur de la prise en compte du handicap.

Le rapport voté sur le handicap comportait un certain nombre de préconisations, dont une partie concernait le Conseil Régional.

Il estimait ainsi que l'objectif d'accessibilité devait rester une priorité absolue et que, par conséquent, l'Etat, les Collectivités territoriales, les responsables d'Etablissements recevant du Public (ERP) et les transporteurs devaient accroître leurs efforts pour que 2015 voit effectivement se concrétiser l'accessibilité générale des personnes en situation de handicap.

Cet Avis comportait également des préconisations en lien avec d'autres compétences de la Région, celle de la formation professionnelle en particulier.

Le CESER insistait ainsi sur le caractère indispensable de la mise en place d'une formation diplômante pour les auxiliaires de vie scolaire. A celle-ci, doit correspondre un référentiel métier inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) car il s'agit bien de développer une filière professionnelle des métiers de l'accompagnement.

Enfin, le CESER préconisait l'amélioration de l'accès à l'apprentissage pour les personnes en situation de handicap. En effet, en France, et tout particulièrement en Midi-Pyrénées, l'apprentissage est une voie très peu empruntée actuellement par les personnes en situation de handicap. Pour le CESER, il est nécessaire d'améliorer la communication sur les formations existantes et l'accessibilité de celles-ci aux personnes en situation de handicap, ce qui passe, entre autres, par la mise aux normes des établissements de formation et des CFA.

Le CESER estimait de plus dans cet Avis que le Conseil Régional est légitime, du fait de ses compétences en matière de formation professionnelle et d'apprentissage, pour organiser des passerelles entre le milieu scolaire et les entreprises, en favorisant le partenariat avec d'autres acteurs tels que la DIRECCTE, les établissements consulaires, les organisations professionnelles, etc.

Concernant l'**Organisation territoriale de la santé**, tout en considérant que cela relève de la responsabilité de l'Etat, le CESER souhaite tout de même indiquer qu'en comparaison avec d'autres Conseils Régionaux, le Conseil Régional consacre peu de moyens à cette problématique. Le CESER estime que des enjeux en terme d'aménagement du territoire sont soulevés par ces questions et que les Régions sont tout à fait légitimes pour s'en préoccuper.

Concernant les maisons de santé pluridisciplinaires, le CESER approuve la poursuite d'études d'expertises sur les projets, ainsi que l'élargissement des bénéficiaires potentiels de ces aides aux pôles et centres de santé.

Le CESER est toujours favorable à l'attribution d'indemnités de stage pour les étudiants en médecine de 3^{ème} cycle qui font ce stage en zone rurale : en effet toute action pouvant aider à lutter contre la désertification médicale va dans le bon sens. Cependant, le CESER partage le regret du Conseil Régional que cette mesure soit limitée dans ses possibilités et dans ses effets par le découpage territorial proposé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) que le CESER avait critiqué dans son Avis sur le Projet Régional de Santé voté en juin 2012.

Enfin, sur l'aspect **Lutte contre les phénomènes d'exclusion**, le CESER, qui mène actuellement une réflexion sur le thème de la vulnérabilité économique et sociale, tient à attirer l'attention du Conseil Régional sur un problème important en Midi-Pyrénées, qui est le manque de places d'hébergement d'urgence. Des préconisations seront élaborées dans le projet d'Avis qui devrait être présenté au cours du second semestre 2013. Même si cela ne relève pas de la compétence de la région, le CESER regrette qu'il n'y ait aucune ligne budgétaire consacrée à cette problématique de l'hébergement d'urgence.

LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Le CESER se réjouit à nouveau de l'attention que le Conseil Régional porte aux problématiques d'**Accès aux technologies de l'information et de la communication**. Comme il a déjà eu l'occasion de le faire à plusieurs reprises, il l'appelle cependant, en partenariat avec les départements, à accroître significativement ses engagements financiers afin d'accélérer la réalisation des réseaux utiles pour la compétitivité et l'attractivité des territoires Midi-Pyrénées. Dans ce domaine, le CESER invite également le Conseil Régional à jouer pleinement son rôle de coordonateur.

LA CULTURE

En matière d'actions culturelles, le Conseil Régional a décidé de poursuivre ses actions en maintenant le budget consacré.

Certaines nouveautés sont tout de même repérables et, en particulier le projet de **PASS Patrimoine**, qui vise à favoriser la fréquentation des sites et équipements touristiques de la région par les habitants de Midi-Pyrénées. Il s'agit d'une carte dont l'acquisition doit permettre d'accéder gratuitement à tous les sites patrimoniaux (notamment les musées) adhérents de la région pendant un an. Il s'agit d'un projet de grande ampleur qui va nécessiter du temps pour sa mise en place.

Le CESER est très favorable à la création de ce dispositif ambitieux qui peut devenir un outil très pertinent de développement économique et touristique des territoires. Il considère cependant que ce dispositif ne sera juste qu'à condition que la politique tarifaire choisie permette de favoriser l'accès de tous, et en particulier des ménages les moins fortunés, à ce PASS Patrimoine.

Sur la question du patrimoine toujours, le constat aujourd'hui est que certains musées ont un statut (gestion par une commune par exemple) qui est en décalage avec leur vocation. La réforme territoriale qui devrait être votée prochainement devrait notamment prévoir un droit à expérimentation. Il pourrait être pertinent que la Région se positionne dans ce cadre sur la question des musées, au-delà de la mise en réseau de ceux-ci, qui est déjà une initiative tout à fait intéressante, car cela est porteur d'enjeux importants en terme d'aménagement du territoire et d'attractivité des territoires. La Région pourrait envisager l'aide au fonctionnement pour certains grands projets structurants en complément à l'aide à l'investissement par la création, à l'exemple d'autres régions, d'Etablissement Public de Coopération Culturelle (*loi de juillet 2006 - CGCT*).

Face au constat des difficultés financières rencontrées par certains **Festivals** organisés dans la région, et bien qu'ayant conscience qu'il n'est pas du rôle du Conseil Régional de compenser ces difficultés, le CESER rappelle que les festivals constituent un élément important d'attractivité du territoire régional et que le Conseil Régional ne peut pas ne pas se préoccuper de cette situation. Il pense qu'une réflexion pourrait être entamée sur le sujet, par exemple autour de l'idée d'un PASS festival.

Concernant l'audiovisuel et le projet du Conseil Régional de s'engager à hauteur de 1,5 M€ sur 3 ans pour créer à partir de TLT un service de télévision régionale, le CESER rappelle qu'il existe en région, un service public, France 3. Malgré la création par le Conseil Régional d'une commission audiovisuelle, le CESER demande qu'en préalable s'engage une discussion avec la direction de France 3 pour établir un projet régional de service public de télévision renforçant son ancrage territorial.

Le CESER souhaite connaître les aides directes versées à TLT qui est une télévision privée.

LE SPORT

Le Conseil Régional poursuit son soutien financier à la création ou la rénovation d'équipements sportifs (gymnases et pistes d'athlétisme) sous maîtrise d'ouvrage communale ou intercommunale.

Le CESER soutient la politique régionale menée en faveur du financement des équipements sportifs à vocation intercommunale, et des petits clubs sportifs qui participent à la vie de l'ensemble de notre territoire. Toutefois, dans ce contexte budgétaire restreint où le choix de priorités s'impose, le CESER demande au Conseil Régional de limiter fortement son soutien financier aux clubs sportifs professionnels et aux sportifs professionnels qui disposent d'autres sources de financements conséquents par ailleurs.

Enfin, le CESER réitère son souhait de voir s'organiser la Conférence régionale du Sport, qui n'apparaît pas dans ce Budget primitif alors qu'elle avait été programmée par le Conseil Régional dès 2008 déjà. La tenue de cette Conférence permettrait la coordination et l'articulation entre les différents acteurs du milieu du sport pour un développement harmonieux de celui-ci en Midi-Pyrénées.

Il apparaît pertinent que la DRJSCS et le CROS Midi-Pyrénées soient associés à cette démarche partenariale pour faire aboutir le projet.

LA VIE ASSOCIATIVE ET CITOYENNE

Dans le cadre de l'**Appui aux emplois d'avenir dans le secteur associatif**, le Conseil Régional propose le financement des actions de formation des jeunes recrutés par un employeur associatif et de leurs tuteurs à hauteur de 1 000 € pour les 1^{ers} et 500 € pour les seconds. Un crédit de 1 000 000€ est inscrit dans le BP 2013 à cet effet.

Depuis plusieurs décennies, s'appuyant sur l'évolution profonde de nos sociétés, les associations créent et consolident des activités qui sont devenues des secteurs moteurs de l'économie française tels que le sport, le tourisme et la culture pour tous, les services à domicile et à la personne, l'action sociale, la complémentarité éducative, l'environnement et le développement durable, entre autres. Malgré cela, le secteur associatif rencontre encore à l'heure actuelle des difficultés pour pérenniser son action et donc certains de ses emplois.

Force est de constater que depuis fin 2010, l'emploi dans ce secteur baisse du fait de difficultés économiques de plus en plus importantes ; et entre 2009 et 2010, 69% des associations interrogées ont vu leurs financements publics baisser¹.

Le CESER ne peut donc que soutenir cette ambition régionale qui tient compte des difficultés rencontrées par les associations et qui, par cette nouvelle enveloppe budgétaire, va contribuer à la qualité de l'emploi et sans doute à la qualité du service rendu par les associations.

Néanmoins, le CESER souhaiterait que cette nouvelle mesure s'articule, et ne soit donc

¹ cf. l'enquête réalisée en ligne entre septembre et novembre 2011 auprès de 877 associations et publiée le 16 janvier 2012 par France Active et la Conférence permanente des coordinations associatives (CPCA).

pas en concurrence, avec les actions qui sont déjà menées par la Région en matière d'insertion par l'activité économique (IAE) des jeunes issus, là aussi, des quartiers en difficulté ou des zones rurales défavorisées. Le CESER insiste à nouveau sur la nécessité de mettre en place une politique régionale d'ensemble, lisible par tous et surtout les utilisateurs et cohérente entre les différents dispositifs proposés dans les domaines de l'insertion professionnelle et/ou de l'accès à l'emploi.

V- L'EVALUATION, LA PROSPECTIVE ET LA CONCERTATION CITOYENNE

Le CESER relève l'augmentation des moyens affectés par le Conseil Régional à la prospective, l'évaluation et la concertation citoyenne, tant en crédits pour affectation qu'en crédits de paiement.

L'anticipation et le suivi régulier de ses politiques nécessiteraient d'être une obligation pour chaque Collectivité locale. Le CESER estime que le Conseil Régional devrait d'une part, renforcer ses capacités internes concernant l'évaluation et la prospective mais aussi, utiliser pleinement les diagnostics, Avis et travaux du CESER et notamment de sa Section prospective.

Le CESER demande à avoir une visibilité globale des actions d'évaluation qui vont être conduites par le Conseil Régional en 2013.

Depuis les derniers transferts de compétences liées à la loi du 13 août 2004, le Conseil Régional présente régulièrement l'écart entre les ressources transférées et les dépenses totales assumées par le Conseil Régional nécessaires à la bonne exécution de ces compétences.

Le CESER regrette toujours que le Conseil Régional n'ait pas joint au rapport financier relatif à cette mise en œuvre, une évaluation qualitative.

Cette observation avait été reprise par la Cour des Comptes dans son rapport sur « *la Conduite par l'Etat de la décentralisation* » d'octobre 2009.

Dans le cadre d'un éventuel Acte III de la décentralisation, le CESER invite le Conseil Régional à procéder dès à présent aux évaluations financières et qualitatives des dernières compétences qui lui ont été transférées.

Le CESER qui a toujours manifesté l'intérêt d'évaluer les politiques publiques souhaiterait que le résultat des travaux d'évaluation lui soit régulièrement exposé.

Le CESER regrette la réponse négative du Conseil Régional à sa demande de moyens financiers complémentaires pour organiser des vraies réunions décentralisées dans les territoires afin de relayer les demandes des acteurs pour la préparation des prochaines programmations 2014 -2020.

Le CESER s'étonne de ne pas percevoir dans ce Budget primitif de dispositions destinées à préparer les prochaines échéances contractuelles du Conseil Régional, qu'il s'agisse des programmes européens ou de l'éventuel futur CPER pour 2014-2020.

VI – LES CHARGES DE GESTION DE L'INSTITUTION

Pour l'année 2013, le CESER constate que le Conseil Régional continue de maîtriser les dépenses de l'institution.

En matière de dépenses de personnel, l'augmentation des dépenses est limitée à 1,33% pour l'administration générale et à 1,10% pour les ARL, liée au Glissement, vieillesse, technicité (GVT). Cependant, le CESER s'interroge sur l'écart négatif de 159 postes entre les effectifs budgétaires et les effectifs pourvus de la filière technique, dont 153 postes vacants sur les établissements d'enseignement.

Dans le cadre des futurs programmes régionaux européens 2014-2020, le Conseil Régional s'est positionné, comme l'ensemble des autres Conseils Régionaux, pour que lui soit attribuée une délégation de gestion complète.

Le CESER souhaiterait connaître comment le Conseil Régional anticipe voire prépare cette compétence étendue et s'il est envisagé un transfert d'une partie du personnel d'Etat qui gèrait jusqu'à présent une grande partie des programmes en région.

Le CESER n'a pas retrouvé dans les dépenses de l'institution pour l'année 2013, des informations budgétaires relatives à son déménagement ou à la réhabilitation de ses locaux. Il souhaiterait savoir si ces dépenses ont été envisagées.

En matière de gestion de la dette, le CESER note que le Conseil Régional poursuit ses efforts de maîtrise de la dette. Les deux composantes de l'annuité, le remboursement du capital et les intérêts, sont en diminution en 2013 par rapport à 2012. L'annuité devrait être de 12,8 M€ et représenter 6,58€/hab.

CONCLUSION

Les contraintes économiques, sociales et institutionnelles dans lesquelles le Budget Primitif 2013 a été élaboré sont récurrentes depuis de trop nombreuses années.

Pour le CESER, ce budget d'accompagnement des politiques déjà engagées par le Conseil Régional, s'inscrit également dans la fin du cycle des politiques contractualisées avec l'Etat, à travers le CPER 2007-2013, et avec l'Union européenne à travers la génération de Fonds structurels 2007-2013.

Bien que ce budget préserve l'avenir, le CESER regrette, malgré les différents schémas et plans récemment adoptés par le Conseil Régional ces dernières années, qu'il ne donne pas assez de perspectives à moyen et long terme.

Le CESER note que le choix du Conseil Régional d'aller au-delà de ses compétences, est peut être annonciateur d'un positionnement dans la perspective de l'Acte III de la décentralisation et des nouveaux blocs de compétences qui pourraient lui être transférés ou renforcés.

Le CESER observe que les disparités territoriales sont particulièrement marquées en Midi-Pyrénées. Certaines Collectivités ne sont plus en capacité d'apporter un concours financier suffisant pour réaliser leurs projets.

Aussi, le CESER souhaite que le Conseil Régional renforce son rôle en matière d'aménagement du territoire, en répondant au besoin de rééquilibrage infra-régional. Il pourrait le faire par le biais de ses interventions selon les territoires, soit par des choix stratégiques différenciés, soit par une modulation plus marquée de ses cofinancements.

Le CESER rappelle tout l'intérêt d'une concertation des politiques publiques régionales. Le Conseil Régional devrait dès à présent se positionner d'une part comme « chef de file » de la coordination des grandes collectivités territoriales en région et d'autre part comme « chef de file » de la concertation des collectivités territoriales avec l'Etat. Depuis trop longtemps, en Midi-Pyrénées, les structures de coordination ne sont pas utilisées. Le CESER estime que le Conseil Régional ne doit pas attendre que la future loi de décentralisation vienne lui rappeler son rôle mais qu'il doit enfin s'engager résolument sur ses missions de coordinateur, en réunissant la Conférences des exécutifs et en œuvrant pour la réunion de la CRADDT pour lui permettre de jouer pleinement son rôle d'échange et de concertation sur les grands enjeux régionaux.

La mise en place en 2013 de la Banque publique d'investissement (BPI) devrait permettre l'accompagnement du développement économique de la région. Les Conseils Régionaux demandent à avoir un rôle déterminant dans sa gouvernance tant au niveau national que régional. Même si les modalités de sa gouvernance sont encore en négociation, il serait souhaitable, pour le CESER, que cet organisme, soit acteur du développement de l'ensemble des territoires qui composent Midi-Pyrénées.

Le CESER souhaiterait également connaître quelle articulation stratégique est envisagée entre la future BPI et des outils déjà existants en région IRDI, MPE, MPI,

Depuis, l'institution par la loi Grenelle de la « gouvernance à cinq », le CESER observe une multiplication de la création des instances de concertation en région. Alors que la loi reconnaît au CESER, son rôle de représentant de la société civile organisée, le CESER demande à être intégré dans toutes les instances de concertation de portée régionale.

Depuis la loi du 5 juillet 1972, les Conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux, deuxièmes assemblées régionales, concourent par leurs avis, à l'administration de la collectivité régionale, et ont accompagné le mouvement de décentralisation censé rapprocher le processus de décision des citoyens et favoriser l'émergence d'une démocratie de proximité.

Avec l'augmentation des compétences des Conseils régionaux, tous les textes réglementaires ou législatifs ont eu des articles relatifs aux prérogatives des CESER.

Le CESER souhaite pouvoir présenter systématiquement ses avis devant les Commissions sectorielles du Conseil Régional, référentes des sujets traités.

EXPLICATIONS DE VOTE

- **Me Marie-Jeanne DERELLE pour le 1^{er} COLLEGE**
- **Mr Jean-Marie BEZ pour le groupe F.O.**
- **Mr Jean-François AGRAIN pour les groupes C.G.T. - F.S.U. - SOLIDAIRES**
- **Mr Jean-Claude ARNAUD pour le groupe ASSOCIATIONS**
- **Mr Pierre LOUBERE pour le groupe C.F.D.T.**
- **Mr Jean de GALARD**

Suffrages exprimés : 71

Pour : 71

Contre : 0

Abstentions : 0

L'AVIS A ÉTÉ ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
(31 conseillers du 1^{er} collège n'ont pas pris part au vote)

EXPLICATION DE NON VOTE POUR LE 1^{er} COLLEGE

Présentée par Madame Marie-Jeanne DERELLE

Madame la Vice-Présidente du Conseil Régional,
Monsieur le Président du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Mesdames, Messieurs,

Les années se suivent et les Budget prévisionnels se ressemblent, même si la conjoncture économique-politique régionale, nationale et internationale est quelque peu différente.

Le volume du BP en baisse de 10 M€, recouvre des variations significatives.

Le Conseil Régional budgète un autofinancement stable (250 M€).

Comme les années précédentes, l'autorisation d'emprunt de 134M€, ne sera vraisemblablement pas utilisée pour la totalité de ce montant.

Le 1^o collège trouve bien la qualité de l'intervention du Conseil Régional sur le volet économique et en particulier les outils financiers mis en place.

Nous regrettons que les engagements relatifs à l'agriculture soient en diminution (-9.3% par rapport à 2012). Ce secteur est le premier employeur de Midi-Pyrénées.

Le budget de l'agriculture est pour une partie substantielle affectée au BIO, cela ne reflète par la réalité de l'ensemble du monde agricole.

Le 1^o collège félicite le Conseil Régional pour son intervention sur le financement des investissements des lycées privés.

Le 1^o collège ne peut s'associer à l'avis du CESER concernant la négociation en cours entre RFF et le Conseil Régional.

Nous trouvons discriminatoire qu'une enveloppe de 1 M€ soit affectée à la formation des jeunes et de leurs tuteurs, dans le secteur associatif (emplois d'avenir). Pourquoi exclure les autres employeurs d'aides équivalentes ?

En bref, après plusieurs années de « budget de transition », nous avons encore un BP 2013, parfaitement équilibré, mais qui manque d'audace et surtout de dynamisme pour notre région.

Nous regrettons que ce budget n'ait pas été conçu avec pour objectif de « booster » l'économie et l'emploi en Midi-Pyrénées.

Le 1^{er} collège ne prendra pas part au vote de cet avis.

EXPLICATION DE VOTE POUR LE GROUPE F.O.

Présentée par Monsieur Jean-Marie BEZ

Madame la Vice-Présidente du Conseil Régional,
Monsieur le Président du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Mesdames, Messieurs,

Le Projet de Budget Primitif pour 2013 s'inscrit à nouveau dans un contexte économique, social et financier déprimé.

Alors que le léger rebond de l'activité économique entre 2010 et 2011 laissait espérer une sortie de la crise, la rechute de l'activité partout en Europe est venue ruiner les espoirs d'un redressement à court terme de l'économie et par conséquent des finances publiques déjà très affectées par l'épisode précédent.

Le Pays n'échappe pour l'instant à la récession que d'extrême justesse et le PIB en 2012 de la zone euro demeure inférieur à celui de 2008.

La dette publique à 1 832 Milliards d'Euros en cette fin d'année 2012 correspond à 91 % du Produit Intérieur Brut.

La stratégie de maîtrise des dépenses publiques prévue dans la Loi de Programmation Pluriannuelle concernera l'ensemble des acteurs publics : Etat, Sécurité Sociale et Collectivités Territoriales.

Ces dernières seront appelées à participer à l'effort de redressement des finances publiques qui se manifesterà par la poursuite du gel des dotations d'Etat versées en 2013.

Pour ce qui concerne la Région dont les dotations versées par l'Etat représentent près de 40 % des ressources, rappelons que la réforme imposée par le précédent Gouvernement s'est traduite par une stagnation de ses recettes fiscales.

La poursuite du gel en 2013 aboutira donc à une stabilité totale des recettes.

Cependant, malgré un contexte défavorable le Projet de Budget de la Région envisage une progression de ses dépenses d'investissement en 2013 de 4 % par rapport à l'exercice précédent.

Les priorités pour 2013 respectent celles sur lesquelles la Région s'est déjà engagée dans ses orientations budgétaires : participer au redressement du pays et maintenir ses efforts au service de l'essor économique et social de la région, tant dans les domaines de l'Education, de la Formation, de l'Université et de la Recherche qu'à travers toutes les

formes de soutien au développement économique et à la solidarité envers les populations les plus en difficulté.

Le lancement du troisième programme pluriannuel des travaux dans les lycées devrait permettre de venir en aide au secteur du bâtiment durement frappé par la crise.

Les contrats d'appui, les avances remboursables, le nouveau fonds d'amorçage IRDinov, l'augmentation du capital de Midi-Pyrénées croissance destiné à la reprise d'entreprise par les salariés devraient conforter l'économie régionale.

En matière d'insertion et de formation professionnelle les deux dispositifs du « pass insertion » dont le nombre des bénéficiaires 1 500 ou 2 000 semble encore devoir faire l'objet d'un arbitrage puisque les deux chiffres figurent à deux endroits différents du document budgétaire, et de Promoqualif nous paraissent opportuns mais nous attendons avec circonspection la formalisation de cet objet encore pour nous mal identifié qu'est le Service Public Régional de la Formation Professionnelle.

De la même façon, la suspicion concernant la fiabilité de la Région sur sa capacité à gérer les fonds européens nous a ému comme le fait que le chapitre intitulé prospective parle d'autre chose que de ce concept.

Au-delà de ces quelques remarques, le Projet d'Avis dont nous attendons qu'il soit pris en compte par la Région répondra ainsi à l'Article 3 de la Loi du 5 Juillet 72 et à l'Article L 4131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise in fine : « le CESER concourt par ses Avis à l'administration de la Région ».

Le Groupe de la cgt FORCE OUVRIERE votera le Projet d'Avis.

EXPLICATION DE VOTE POUR LES GROUPES C.G.T.-F.S.U.- SOLIDAIRES

Présentée par Monsieur Jean-François AGRAIN

Madame la Vice-Présidente du Conseil Régional,
Monsieur le Président du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Mesdames, Messieurs,

Lors de son discours, le 20 Décembre 2011, à l'occasion de l'assemblée plénière du CESER sur le budget primitif 2012, Mr MALVY condamnait la politique du précédent gouvernement, et notamment les désengagements successifs de celui-ci qui laissaient les collectivités territoriales exsangues alors qu'elles devaient assurer bon nombre de services qui leur avaient été transférées sans moyens adaptés. Le Président de Région citait en exemple les 10 millions d'euros qui, sur les cinq années précédentes, avaient disparu des dotations octroyées aux diverses collectivités. La CGT, FSU, Solidaires n'ont rien à redire sur cette description des conséquences douloureuses pour les citoyens de la politique de feu le gouvernement Sarkozy.

Mais depuis, un fait important a marqué le paysage politique national, avec l'élection de François Hollande et son slogan de campagne « le changement c'est maintenant ». Aussi, quel ne fut pas notre étonnement en parcourant l'avant propos du document régional sur le budget primitif 2013, de découvrir ce propos que nous citons « la stratégie de maîtrise des dépenses publiques prévue dans la loi de programmation pluriannuelle, concernera l'ensemble des acteurs publics : État, Sécurité Sociale et collectivités territoriales. **Ces dernières seront appelées à participer à l'effort de redressement de nos finances publiques** qui se matérialisera par la poursuite du gel des dotations de l'état versées en 2013, auquel succédera une baisse annoncée de 1.5% en 2014 et 2015. » En fait, nous sommes bien loin du changement annoncé mais plutôt dans une continuité des logiques économiques antérieures.

La CGT, FSU, Solidaires savent que les situations nationales et européennes tardent à s'améliorer et que la crise systémique (même si le qualificatif pourtant juste a disparu du vocabulaire du CESER) persiste. De même nous n'ignorons pas les ravages dans les comptes publics opérés par les précédents dirigeants de l'État et le temps nécessaire pour y remédier. Pour autant le gouvernement actuel majoritaire à l'Assemblée Nationale, au Sénat, dans la quasi-totalité des Régions de France, une grande partie des Conseils Généraux et s'il en fallait encore à la tête des plus grandes agglomérations du pays, ne devrait pas avoir de problèmes pour imposer un changement politique radical.

C'est donc en ayant bien à l'esprit la conjoncture politique sociale et économique actuelle que nous avons étudié ce budget primitif.

En premier lieu nous avons noté que le Conseil Régional n'a toujours pas d'autonomie fiscale digne de ce nom, sa fiscalité indirecte ne représentant qu'environ 10% de ses recettes.

Pour faire face aux retards de paiement de l'État, en début d'année la région souhaite émettre des billets de trésorerie. La défection du système bancaire privé et la disparition de la banque des collectivités ne laisse pas beaucoup de choix aux élus régionaux pour subvenir aux besoins. Le plus pathétique dans cette histoire est que pour pouvoir émettre ces billets de trésorerie le Conseil Régional doit se faire référencer auprès des sinistres agences de notations, bras séculier des spéculateurs de tout poil. D'autres voies sont possibles comme la création d'un pôle public bancaire que nous appelons de nos vœux. Cette solution ambitieuse aurait le mérite d'aller bien au-delà des projets actuels de Banque Publique d'Investissement. Nous réitérons aussi notre souhait que soit étudiée sérieusement une diversification des recours à l'emprunt, notamment pour les investissements de longue durée, avec le recours à l'emprunt populaire comme cela se fait dans d'autres Régions.

Dans ce contexte difficile nous avons, à l'instar de l'avis du CESER, noté les points forts et les points faibles de ce budget primitif.

Sur les lycées : nous regrettons qu'il n'y ait pas d'étude pour la construction de nouveaux établissements notamment dans la grande couronne Toulousaine. Par contre, nous notons avec satisfaction qu'une proposition que nous avons émise au moment de nos contributions au débat du CESER sur les orientations budgétaires ait été reprise. Il s'agit de la mise en place d'une nouvelle forme d'aide financière aux familles en difficultés, sous conditions de ressources, pour alléger le coût de la restauration dans les lycées.

En matière de formation professionnelle et d'apprentissage : nous apprécions les plans d'actions en direction des étudiants, des formations sanitaires et sociales, mais nous sommes inquiets, à défaut d'aides budgétaires d'État, sur les capacités du Conseil Régional à assurer seul le contenu du schéma des formations. Nous continuons à penser que la formation des demandeurs d'emplois doit être un véritable service public national de la formation, et non un engagement client/fournisseur définie par appels d'offres. L'AFPA, opérateur historique public reconnu, a formé depuis plus de 60 ans 1 travailleur sur 8. Plutôt que de la considérer comme un opérateur standard, que les orientations de l'ancien gouvernement ont mis en difficulté, il serait préférable d'utiliser son expérience et son expertise dans l'accompagnement des politiques publiques nationales et régionales. La région doit aider à combattre l'abandon d'un organisme de service public d'accompagnement et de formation professionnelle permettant une véritable sécurisation des salariés tout au long de leur vie.

Concernant l'enseignement supérieur : nos organisations syndicales constatent une légère baisse des moyens alloués par la Région ainsi qu'un gel des dotations d'État. Toutefois nous apprécions la reconduction du Pass Mutuelle aux étudiants et son élargissement à l'ensemble des étudiants boursiers.

La recherche et l'innovation : jouissent toujours d'une attention particulière de la Région, cependant la CGT, FSU, Solidaires sont contre la marchandisation des savoirs et de la recherche. Nous souhaiterions connaître l'évolution des enveloppes financières

consacrées par les entreprises privées au département recherche et développement pour les comparer aux moyens alloués par les collectivités. Il faut savoir que les entreprises allemandes consacrent beaucoup plus d'argent que les nôtres dans ce secteur crucial de la recherche et de l'innovation. Enfin, les financements publics, dans ce domaine comme dans d'autres, doivent être assujettis à des clauses conditionnelles si l'on veut éviter que ces moyens soient assimilés à de l'aide économique indirecte.

La situation de l'ESR (Enseignement Supérieur et de la Recherche) en France n'est pas isolée. Les syndicats de l'ESR de tous les pays regroupés au sein de l'Internationale de l'Education font le même constat. Le système économique libéral oriente partout les politiques vers le même objectif : le pilotage de la recherche et de l'enseignement supérieur par des politiques publiques mises au service d'intérêts économiques privés (notamment avec les structures embolisantes tels les Idex, Labex et autres Equipex et les Agences AERES, ANR, et autres). Malheureusement, force nous est de constater que la Région Midi-Pyrénées n'échappe pas à cette logique.

En matière de financement de **l'industrie, de l'artisanat et du commerce** : la CGT, FSU, Solidaires tiennent à rappeler une fois encore la nécessité d'intégrer, là aussi, des clauses de conditionnalité, notamment sociales, accompagnées de pénalités en cas de non respect de celles-ci. L'actualité récente concernant l'entreprise SANOFI ne peut que conforter notre raisonnement.

Pour rester dans le sujet un mot sur **l'économie sociale et solidaire** : la CGT, FSU, Solidaires comme le CESER sont attentifs à l'évolution de l'outil de financement de l'économie sociale et solidaire notamment en ce qui concerne les SCOP. Celles-ci, confrontées à des difficultés pour obtenir des crédits, devraient profiter pleinement de la création de la BPI.

La question de l'environnement ne nous laisse pas indifférents, nous condamnons la faiblesse de ce budget alors que les questions environnementales restent de première importance. Nous attirons l'attention du Conseil Régional sur les dangers de limiter les efforts dans ce secteur pour cause de crise économique.

La CGT, FSU, Solidaires comme d'autres ont noté la grande discrétion du Conseil Régional en matière de politique de qualité de l'air et de gestion des déchets. Concernant la politique énergétique, la CGT, FSU, Solidaires apprécie l'engagement du Conseil Régional notamment avec la création de l'éco chèque logement, nous regrettons cependant la faiblesse du nombre de logements retenus (3300), alors que 100000 familles de notre région sont reconnues en précarité énergétique.

Au plan du transport régional : la CGT, FSU, Solidaires apprécie le dynamisme de la Région dans ce domaine. Elles notent l'engagement financier dans la construction d'un atelier de maintenance du matériel ferroviaire sur le site Raynal. Pour autant nous dénonçons l'attitude de la SNCF et de RFF qui font payer au Conseil Régional, au lieu de le lui céder pour l'euro symbolique, le terrain sur lequel le bâtiment sera construit, alors que celui-ci est indispensable pour l'exercice du service public que ces deux entreprises publiques ont mission d'assumer.

La CGT, FSU, Solidaires attirent l'attention du Conseil Régional sur la taxe nouvelle imposée par la SNCF dite « touché de gare ». Cette nouvelle ponction financière n'a d'autre but que d'accompagner l'éclatement de la SNCF. Celle-ci, gérée désormais en activités séparées, impose à chacune d'elles de trouver des moyens pour équilibrer leurs

comptes. C'est ainsi que la dernière venue, la branche gare et connexion, ne profitant plus de la péréquation interne de la SNCF, va percevoir cette taxe dite du touché de gare. Basée sur le temps d'arrêt, la nature de l'arrêt, la longueur de la rame, elle impactera fortement le coût du TER et donc les finances de l'autorité organisatrice. La CGT, FSU, Solidaires partagent l'avis du CESER et souhaitent que cette taxe ne soit pas appliquée aux transports ferrés régionaux.

Enfin concernant le projet LGV Bordeaux- Toulouse nous réaffirmons une nouvelle fois que le Conseil Régional n'a pas à se substituer à l'Etat en finançant à sa place cette indispensable infrastructure. Les importantes sommes mobilisées par l'autorité organisatrice sur ce projet devraient être consacrées à la modernisation et au développement du réseau et des services régionaux.

Concernant la culture : Nos trois organisations syndicales partagent avec le CESER la proposition de création d'un Pass Festival qui reprendrait l'idée du Pass Patrimoine que souhaite créer le Conseil Régional. Nous tenons cependant à noter que ce type de « sésame » se concentre sur les pôles d'attractivité touristique existants, qui vont souvent de pair avec les festivals les plus en vue. Les territoires les « moins attractifs » au plan touristique, qui se débattent malgré tout pour faire vivre la culture sur leur sites, ont d'autant plus besoin de l'aide des institutions. Le Conseil Régional devrait y être sensible et envisager un soutien de même nature à l'ensemble des festivals de la région, quelle que soit leur taille. Les moyens alloués à une télévision privée pourraient par exemple y contribuer. De ce point de vue si nous partageons les interrogations du CESER sur la contribution du Conseil Régional à TLT, nous souhaitons y ajouter notre incompréhension, pour ne pas dire plus. En effet, alors que la télévision publique régionale (France 3 via France Télévisions) fait des choix budgétaires qui vont conduire à supprimer des dizaines d'emplois en région, notamment les plus précaires, à supprimer des correspondants dans les plus petites villes de la région, comment accepter que des fonds publics régionaux subventionnent une télévision privée ? Nous demandons au Conseil Régional d'une part la plus grande transparence sur ses intentions en matière d'audiovisuel public régional et d'autre part de tout mettre en œuvre pour que la télévision publique régionale soit un vecteur de transmission du savoir, de la culture et de la connaissance de notre région.

Sur le sport : Dans le même esprit, limiter fortement le soutien financier aux clubs sportifs professionnels dégagerait plus de moyens pour aider le sport amateur sur tout le territoire. La CGT, FSU, Solidaires appuient la demande d'aide des associations qui entre 2009 et 2011 ont vu leurs financements publics baisser. Nous proposons au Conseil Régional d'inviter ses partenaires gouvernementaux à revoir l'enveloppe globale attribuée au monde associatif.

Pour finir la CGT, FSU, Solidaires ont noté le mauvais tour joué au personnel du Conseil Régional au travers de ce budget. L'augmentation des budgets de fonctionnement, limitée quasiment au seul besoin du GVT, laisse augurer une politique salariale des plus austère. Et que dire des 153 agents de catégorie C des établissements de l'enseignement qui disparaissent, paraît-il à titre temporaire des cadres d'organisations. Si ce n'est que cela n'améliorera pas la question de l'emploi.

Il ne faudrait pas que le Conseil Régional fasse de l'austérité comme Mr JOURDAIN de la prose. La contraction du pouvoir d'achat des salariés, qu'elle soit issue de gestion publique ou privée, contribue à l'affaiblissement de l'économie, cela est reconnue par

nombre d'experts, y compris libéraux, d'autant, convenez en, qu'augmenter les salaires ne devrait pas provoquer dans les rangs du personnel du Conseil Régional une vague d'exil fiscal...

En conclusion :

Pour la CGT, FSU, Solidaires le budget 2013 de la Région se caractérise par une ambition trop mesurée, et surtout soucieuse de préserver l'avenir. Pour autant le trop est souvent l'ennemi du bien et en l'occurrence trop de prudence contrarie une dynamique que le CESER appelle de ses vœux.

Le Conseil Régional a voulu conserver ses capacités d'investissement, pour la CGT, FSU, Solidaires il serait opportun de les mettre en œuvre, c'est en substance ce que note l'avis.

Nous le voterons.

EXPLICATION DE VOTE POUR LE GROUPE ASSOCIATIONS

Présentée par Monsieur Jean-Claude ARNAUD

Madame la Vice-Présidente du Conseil Régional,
Monsieur le Président du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Mesdames, Messieurs,

J'interviens au nom du groupe « Associations ».

La crise que l'on croyait terminée s'invite de nouveau, menace le redressement des finances et aggrave le chômage. Le groupe Associations note que, dans ce contexte difficile, la gestion responsable de la Région depuis ces dernières années notamment en faisant appel à l'emprunt de manière mesurée doit lui permettre d'aborder plus sereinement les difficultés à venir. Il s'inquiète de l'autonomie financière très limitée de la Région et des surcoûts liés aux différents transferts de compétences. Cependant, ce budget politique qui prend en compte de façon importante des secteurs tels que l'enseignement supérieur et la recherche, la formation professionnelle, l'emploi se positionne sur des compétences qui lui seront sûrement confiées dans l'acte III de la décentralisation. C'est donc aussi un budget d'anticipation.

Nous nous félicitons aussi de la présence pour la deuxième année consécutive de la déclinaison transversale du budget qui doit donner plus de visibilité aux actions régionales regroupées en huit politiques transversales.

Le groupe Associations focalisera son intervention sur les priorités I et IV :

Priorité I : Politique d'enseignement, d'éducation et de formation

- **la carte jeune** : le groupe association demande que son évaluation figurant parmi les études 2013 envisagées par la Région soit effectivement réalisée en prenant particulièrement en compte le porte-monnaie sport et l'acquisition de livres.
- **Appel à projet contre le décrochage scolaire** Le groupe Associations soutient cette initiative qui concerne notamment les élèves des lycées professionnels.
- **L'école de la 2^{ème} chance** nous soutenons le projet d'ouverture d'une antenne dans un département de la région copte tenu des bons résultats obtenus en terme d'insertion à la sortie de la formation depuis sa création.

Priorité IV : L'aménagement et l'animation des territoires, l'effort de solidarité en Midi-Pyrénées

- **Premiers départs en vacances** cette opération se déroule depuis plusieurs années et garde toute sa nécessité en cette période de difficultés financières pour les familles. Nous soutenons ce dispositif.

- **Politique régionale en faveur de la vie associative et citoyenne**

***Appui aux emplois d'avenir dans le secteur associatif dans le champ de la formation.** Le groupe Associations apprécie à sa juste valeur les efforts de la Région en direction du secteur associatif en matière d'aide pour la formation des jeunes recrutés et des tuteurs ce qui permet à des jeunes non qualifiés de débiter dans un premier emploi et d'être accompagnés pour l'acquisition d'une qualification

***Emplois régionaux Midi-Pyrénées :** nous notons la continuation du déroulement de ce dispositif en soulignant aussi le maintien du dispositif d'accompagnement « Objectif pérennisation ».

***Accompagnement des jeunes en Service civique :** nous soutenons la proposition de reconduite en 2013 de ce dispositif qui s'appuie sur les réseaux de l'éducation populaire.

***Sport** le groupe Associations s'inscrit parfaitement dans la demande du CESER au Conseil Régional de limiter fortement son soutien financier aux clubs sportifs professionnels et aux sportifs professionnels qui disposent d'autres sources de financements conséquents par ailleurs.

En conclusion, le Groupe « Associations » votera l'avis.

EXPLICATION DE VOTE POUR LE GROUPE C.F.D.T.

Présentée par Monsieur Pierre LOUBERE

Monsieur le Président du Conseil Régional,
Monsieur le Président du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Mesdames, Messieurs,

A l'heure où nous débattons de l'avis sur le budget régional 2013, les ultimes arbitrages de l'avant-projet de loi « de décentralisation et de réforme de l'action publique » sont en cours et se poursuivront, au sein du gouvernement et avec les élus entre « Noël et le Jour de l'An ».

Ce projet de loi devrait être transmis au Conseil d'Etat dans les tous premiers jours de janvier 2013, pour être présenté ensuite en Conseil des ministres. Il est prévu un début d'examen en séance publique au Sénat en mars 2013, pour une adoption définitive avant l'été.

Aussi nous comprenons bien, même si nous le regrettons, l'extrême prudence du BP 2013 dans ce contexte institutionnel mouvant doublé d'une crise économique et sociale qui s'enracine.

La CFDT, très attachée au principe même de la décentralisation, appelle de ses vœux une réforme qui assurerait pour notre région d'une part une solide autonomie financière et fiscale et d'autre part une réelle clarification des compétences entre les collectivités de notre territoire tout en garantissant enfin une concertation renforcée entre les grands exécutifs et avec l'Etat en région.

Mais à la lecture du projet de texte de loi, nous ne pouvons passer sous silence deux inquiétudes majeures :

- Le fait que la métropole toulousaine ne ferait pas partie des « euro métropoles » et ne pourrait revendiquer que le titre de « communauté métropolitaine ». Tout comme aujourd'hui, la CFDT remarque que la distribution des compétences n'apparaît pas vraiment stabilisée, ce qui n'est pas sans nous questionner au regard des difficultés actuelles de fonctionnement entre Communauté urbaine du grand Toulouse, Conseils généraux de la Haute-Garonne, du Gers, de l'Ariège, du Tarn et du Tarn et Garonne, Conseil Régional de Midi-Pyrénées, Communautés d'agglomération du Sicoval, du Muretain....
- Le silence absolu sur le rôle qui sera réservé à la société civile organisée et notamment à la place des CESER dans le futur « haut conseil des territoires » ou du CESER de Midi-Pyrénées et des différents conseils de développement dans les

« conférences territoriales de l'action publique » qui doivent être présidée par la Région.

Pour la CFDT, nous le réaffirmons une fois de plus à cette tribune, il est nécessaire de réclamer aux conseils de développement des pays et des agglos de prendre en charge les enjeux locaux de l'économie, de l'emploi, du dialogue social territorial. Encore faut-il leur donner les moyens de fonctionner et d'assurer pleinement leur rôle.

La Région doit réinventer les comités locaux de l'emploi qui, dans un passé récent, ont démontré leur efficacité dans les bassins d'emplois confrontés à d'importantes mutations industrielles.

Alors oui, pour la CFDT, la Région doit promouvoir la démarche du CESER d'organiser, dans le cadre du futur Contrat de plan État/Région, l'organisation des conférences territoriales décentralisées et mettre les moyens financiers nécessaires à leur bon déroulement.

Nous ne retrouvons pas dans le budget primitif 2013 de la région Midi-Pyrénées la prise en compte des éléments de l'avis du CESER Midi-Pyrénées sur les orientations budgétaires.

Ce budget 2013, comme le souligne l'avis nous laisse un goût d'inachevé. Pour la CFDT il est urgent que le Conseil Régional assume son rôle de coordonnateur de l'action des grandes collectivités sur les territoires et les bassins d'emplois de Midi-Pyrénées.

Cependant, il est paradoxal qu'après, les orientations budgétaires, présentées le mois dernier, le texte sur le Budget Primitif 2013 ne fasse jamais explicitement mention des autres niveaux de collectivités en région et que le terme même de « métropole toulousaine » soit absent !!

En s'appuyant sur les divers schémas régionaux et dans un contexte difficile où l'argent public se fait rare, la Région nous semble légitime pour assumer le rôle de chef de file et de coordination des grands exécutifs régionaux en particulier ceux des départements et de la métropole toulousaine. Encore faut-il qu'elle le veuille et qu'elle le décide...

La CFDT retrouve dans cet avis la plupart de ses préoccupations aussi elle le votera.

EXPLICATION DE VOTE MONSIEUR DE GALARD

Présentée par Monsieur Jean DE GALARD

Madame la Vice-Présidente du Conseil Régional,
Monsieur le Président du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Mesdames, Messieurs,

Nous ne sommes pas ici pour voter le budget de la Région, mais donner un avis sur ses conséquences. Le Rapporteur a fait tout ce qui était possible pour rester à l'écoute de tous. Les propositions d'amendements certes ne sont pas toutes passées, il aurait fallu beaucoup plus de temps pour cerner tous les problèmes.

En particulier j'aimerais, en tant que représentant de la filière bois, que l'on insiste plus sur la nécessité de trouver un financement massif pour aider tout particulièrement l'utilisation du bois de la région Midi-Pyrénées.

J'inviterai dans ma commune tous ceux qui voudront voir la restauration et la construction de bâtiments n'utilisant que du bois de pays.

J'aurais pu de ce fait-là m'abstenir, mais je voterai ce rapport, car notre collègue chargé de préparer ce texte est resté ouvert aux remarques des intervenants.

ANNEXES

I - LES RESSOURCES 2013 DU CONSEIL RÉGIONAL MIDI-PYRÉNÉES

TABLEAU GÉNÉRAL PRÉVISIONNEL DES RESSOURCES ET COMPARATIF PAR RAPPORT À 2012			
	BP 2012	Total 2012 (BP+DM)	BP 2013
Fiscalité Directe	226 686 000	230 554 748	234 630 155
CVAE	134 700 000	137 952 269	139 000 000
part péréquation			3 000 000
IFER	26 986 000	27 572 324	27 600 000
FNGIR	65 000 000	65 030 155	65 030 155
Fiscalité indirecte	295 600 000	286 500 000	287 000 000
TIPP loi de finances	128 600 000	125 000 000	125 000 000
TIPP régionale modulée	30 000 000	30 000 000	29 500 000
TIPP "grenelle"	29 000 000	29 000 000	29 500 000
Cartes Grises	82 000 000	76 500 000	76 500 000
Cont. Développement Apprentissage	26 000 000	26 000 000	26 500 000
Compensations fiscales	9 500 000	9 975 600	9 000 000
Dotation de l'État	426 280 000	429 399 804	427 186 000
D.G.F péréquation	27 000 000	30 213 174	27 000 000
D.C.R.T.P.	65 880 000	65 882 242	66 882 000
D.G.D résiduelle	13 700 000	13 700 000	13 700 000
D.R.E.S.	20 700 000	20 700 000	20 704 000
Dotations Formation professionnelle	38 000 000	38 000 000	38 000 000
Primes d'apprentissage	33 000 000	33 000 000	33 000 000
Participations	18 500 000	23 800 000	20 600 000
FNDMA	15 500 000	20 800 000	17 600 000
Participation Dpt cités scolaires et enseignement supérieur	3 000 000	3 000 000	3 000 000
Ressources diverses liées aux compétences transférées	9 000 000	9 000 000	9 400 000
FARPI	8 000 000	8 000 000	8 200 000
22,5% EPLEA	1 000 000	1 000 000	1 200 000
Ressources Diverses	43 526 336	46 819 353	32 438 717
Protocole Golfech	1 700 000	1 700 000	1 700 000
F.C.T.V.A.	26 000 000	19 740 000	16 000 000
Remboursements Avances et Prêts divers recettes investissement	1 973 000	1 973 000	2 710 000
divers recettes fonctionnement	3 310 000	5 710 000	4 000 000
divers recettes fonctionnement	10 579 336	17 732 353	8 028 717
Fonds européens	41 073 664	32 455 664	40 060 128
Sub. Glob FEDER I (2007/2013)	29 000 000	18 232 000	24 000 000
Sub. Glob FEDER F (2007/2013)		6 000 000	5 000 000
Sub. Glob F.S.E. (2007/2013)	10 000 000	6 000 000	8 000 000
Divers recettes Européennes dont Ass. Techni.	2 073 664	2 223 664	3 060 128
Emprunt	99 834 000	44 851 009	134 115 100
Sous-Total hors emprunt	1 070 166 000	1 068 505 169	1 060 315 000
Total Général	1 170 000 000	1 113 356 178	1 194 430 100

Source : CONSEIL RÉGIONAL MIDI-PYRÉNÉES

II - LES DÉPENSES 2013 DU CONSEIL RÉGIONAL MIDI-PYRÉNÉES

L'ENSEIGNEMENT, L'ÉDUCATION ET LA FORMATION

BP 2013

	Crédits pour Affectation	Crédits de Paiement
Les lycées	164 970 000	157 175 000
La formation professionnelle et l'apprentissage	216 498 300	157 175 000
Total	381 468 300	399 130 300

BP 2012

	Crédits pour Affectation	Crédits de Paiement
La politique éducative en faveur des lycées, des jeunes et de leurs familles	202 954 000	172 868 800
<i>L'enseignement supérieur</i>	<i>16 810 000</i>	<i>22 460 000</i>
La formation professionnelle et l'apprentissage	382 470 100	234 798 500
Total	602 234 100	430 127 300

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, LA RECHERCHE ET L'INNOVATION, L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI

BP 2013

	Crédits pour Affectation	Crédits de Paiement
La recherche, l'innovation et l'enseignement supérieur	41 860 000	51 850 000
L'industrie, l'artisanat et le commerce	49 636 000	56 130 500
L'agriculture, l'agro-alimentaire et la ruralité	24 140 000	23 050 000
L'économie touristique et le thermalisme	21 295 000	2 567 000
L'économie sociale et solidaire et l'insertion par l'activité économique des jeunes	2 280 000	1 823 000
Total	139 211 000	155 420 500

BP 2012

	Crédits pour Affectation	Crédits de Paiement
La recherche et l'innovation	33 580 500	33 778 000
L'industrie, l'artisanat et le commerce	50 823 000	40 634 500
L'agriculture, l'agro-alimentaire et la ruralité	26 630 000	26 680 000
L'économie touristique et le thermalisme	23 416 500	23 491 000
L'économie sociale et solidaire et les autres actions innovantes	2 310 000	1 870 000
Total	136 760 000	126 453 500

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LES TRANSPORTS

BP 2013

	Crédits pour Affectation	Crédits de Paiement
La politique régionale des transports	345 328 000	321 061 000
Climat, énergie, environnement	28 863 000	23 053 000
Total	374 191 000	344 114 000

BP 2012

	Crédits pour Affectation	Crédits de Paiement
La politique régionale des transports	226 239 000	292 147 000
Climat, énergie, environnement	32 613 000	23 055 000
Total	258 852 000	315 202 000

L'AMÉNAGEMENT ET L'ANIMATION DU TERRITOIRE, L'EFFORT DE SOLIDARITÉ

BP 2013

	Crédits pour Affectation	Crédits de Paiement
L'aménagement durable et solidaire du territoire	38 545 200	29 417 500
Les politiques régionales de solidarité	15 937 000	16 371 000
La culture	26 883 100	26 411 000
Le développement du sport et de la vie associative	18 358 000	16 976 000
L'action européenne et internationale	5 690 000	5 511 200
Total	105 413 300	94 686 700

BP 2012

	Crédits pour Affectation	Crédits de Paiement
Les politiques territoriales	42 687 000	31 089 000
Les actions de solidarité	11 312 000	13 336 000
La culture	28 188 100	26 990 000
Le développement et la promotion du sport	17 985 000	13 845 000
Le soutien à la vie et la citoyenneté	5 508 000	6 470 000
L'action européenne et internationale	5 681 500	5 845 500
Total	111 361 600	97 575 500

L'ÉVALUATION, LA PROSPECTIVE ET LA CONCERTATION CITOYENNE

BP 2013

	Crédits pour Affectation	Crédits de Paiement
Prospective, évaluation et performance	591 500	741 500
Total	591 500	741 500

BP 2012

	Crédits pour Affectation	Crédits de Paiement
Prospective, évaluation et performance	488 000	458 000
Total	488 000	458 000

LES CHARGES DE GESTION DE L'INSTITUTION

BP 2013

I Investissement					
L' Administration générale	AP 2012	CP 2012	AP 2013	CP 2013	CP 12/13
3ème tranche hotel de Région	0	2 300 000		1 180 000	-48,70%
Autres investissements - projets informatiques	3 918 000	6 854 000	5 912 000	5 878 000	-14,24%
Total Investissement	3 918 000	9 154 000	5 912 000	7 058 000	-22,90%

II Fonctionnement					
1 L' Administration générale	AE 2012	CP 2012	AE 2013	CP 2013	CP 12/13
Logistique, informatique, entretien.		17 407 850		16 922 020	-2,79%
Communication et relations publiques		4 780 000		4 597 000	-3,83%
Total Administration générale		22 187 850		21 519 020	-3,01%

2 Le personnel	AE 2012	CP 2012	AE 2013	CP 2013	CP 12/13
Administration générale salaires et charges salariales (1)		46 200 000		46 812 300	1,33%
Assurances		37 000		31 000	-16,22%
Frais de déplacements		342 000		300 000	-12,28%
Actions sociales, ticket restaurant		1 715 000		1 715 000	0,00%
Crèches (2)		630 000		820 000	30,16%
Pol en faveur du handicap				120 000	
Formation		473 100		461 300	-2,49%
Autres (annonces et insertions, cout de formation apprentis...) (3)		57 600		152 110	164,08%
Mutuelles		156 000		270 000	73,08%
ARL salaires et charges salariales (1)		85 524 400		86 466 600	1,10%
ARL Autres frais (formation) (3)		66 600		147 655	121,70%
ARL mutuelles (4)		10 000		703 300	
ARL Frais de déplacements		70 000		63 000	-10,00%
ARL Assurance		310 000		390 000	25,81%
ARL contrats aidés		899 000		899 000	0,00%
Emplois d'avenir (5)				340 000	
Total		136 490 700		139 691 265	2,3%

3 Les élus	AE 2012	CP 2012	AE 2013	CP 2013	CP 12/13
Frais groupes politiques		793 700		785 000	-1,10%
Indemnités (6)		3 360 000		4 146 000	23,39%
		4 153 700		4 931 000	18,71%

4 Le CESER	AE 2012	CP 2012	AE 2013	CP 2013	CP 12/13
	68 000	2 309 000	160 000	2 328 700	0,85%

III La dette					
	AP/AE 2012	CP 2012	AP/AE 2013	CP 2013	CP 12/13
Capital		13 167 827		12 820 000	-2,64%
Intérêts		7 213 050		6 734 580	-6,63%
Frais lignes de trésorerie		150 000		200 000	33,33%

IV Les interventions					
	AP/AE 2012	CP 2012	AP/AE 2013	CP 2013	CP 12/13
Fonds d'intervention rapide	330 900	468 300	330 900	468 200	0%
Fonds Régional d'Intervention + MD	4 063 100	4 924 200	4 063 100	4 924 200	0%
Total interventions	4 394 000	5 392 500	4 394 000	5 392 400	0%

- (1) revalorisation de la contribution employeur à la CNRACL d'ou + 280 000€ pour les services généraux et 450 000€ pour les ARL
 (2) Augmentation des effectifs et prévision de recettes de 511 200€ d'ou cout net 308 800€
 (3) Nouvelle loi prévoyant la participation des employeurs au coût de la formation de leurs apprentis dans les CFA (54 500€ pour les Services généraux et 92 500€ pour les ARL)
 (4) Obligation nouvelle concernant la participation de la Région aux mutuelles des ARL
 (5) Participation de l'Etat à hauteur de 75% soit 260 000€
 (6) Contribution des élus locaux au financement de la protection sociale 732 000€

Source : CONSEIL RÉGIONAL MIDI-PYRÉNÉES

Évolution des ratios financiers du Conseil Régional Midi-Pyrénées depuis 2001

Les ratios relatifs à la situation financière du Conseil Régional sont fixés par les textes :

- Loi d'orientation n° 92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République
- Décret n° 93.570 du 27 mars 1993

Population de Midi-Pyrénées prise en compte pour le calcul des ratios.

Budgets primitifs 2001, 2002, 2003, 2004 : **2 551 687 hab.** (recensement 1999)

Budgets primitifs 2005, 2006, 2007, 2008 : **2 612 701 hab.** (recensement 2002)

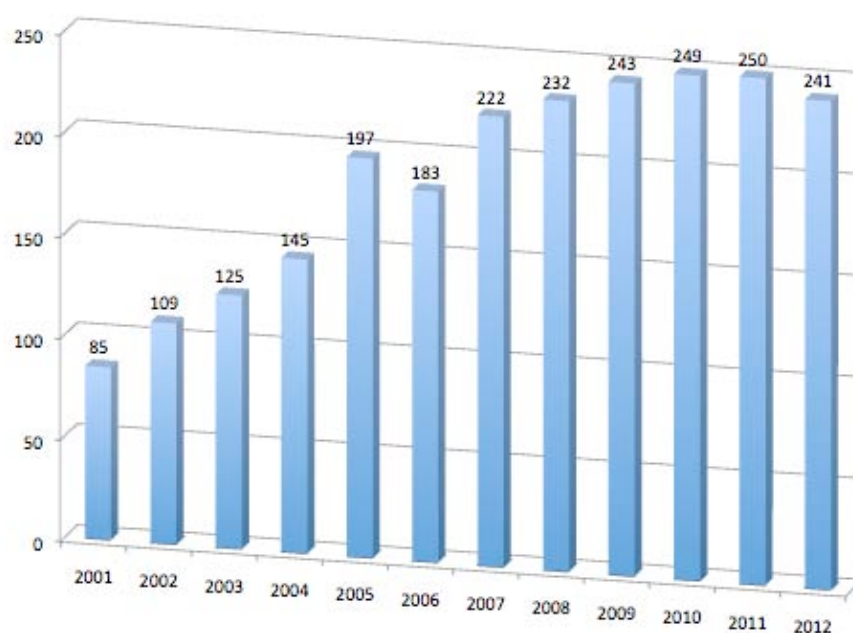
Budget primitif 2010 : **2 855 792 hab.** (recensement 2006)

Budget primitif 2011 : **2 890 123 hab.** (recensement complémentaire 2006)

Budget primitif 2012 : **2 918 383 hab.** (données 2011)

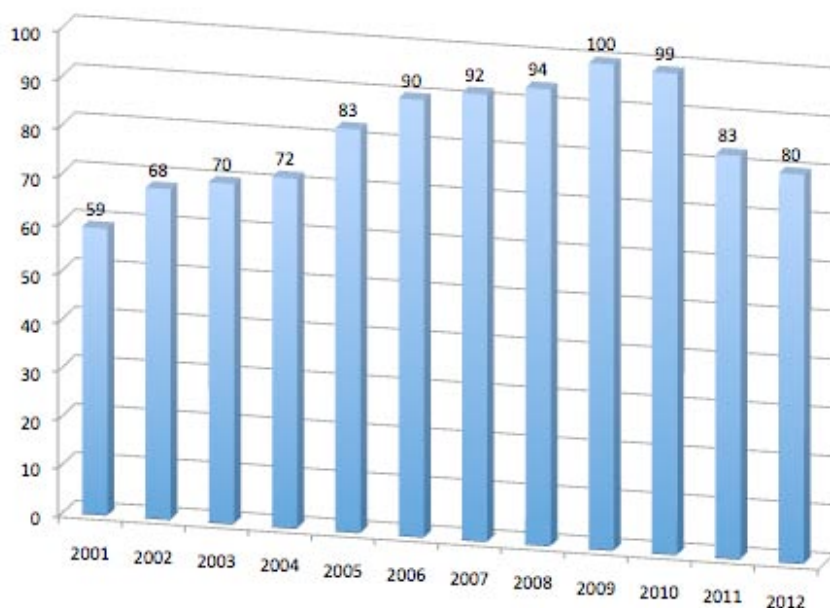
Budget primitif 2013 : **2 944 157 hab.** (données 2012)

Ratio n° 1 : La mesure du niveau de service rendu



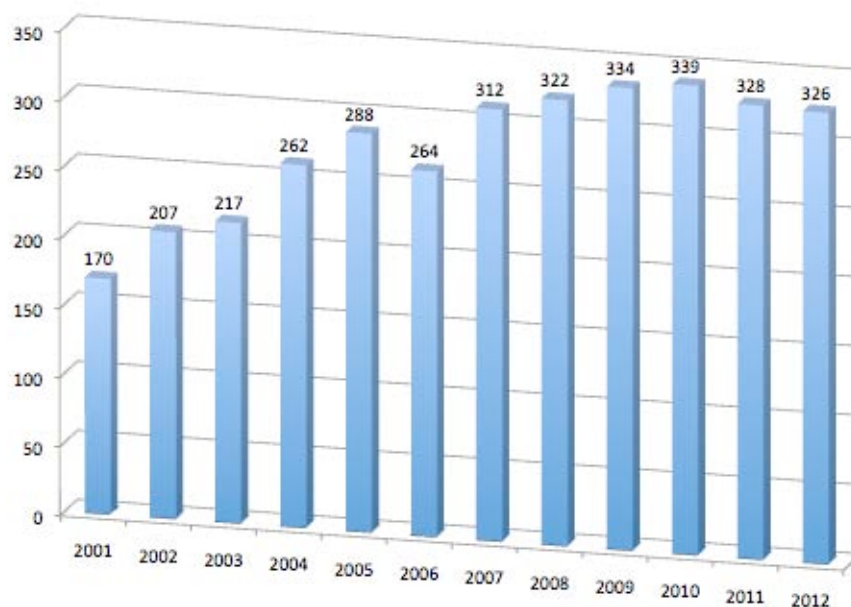
Dépenses réelles de fonctionnement par rapport à la population totale
En euros par habitant

Ratio n°2 : La mesure de l'importance des recettes émanant du contribuable régional



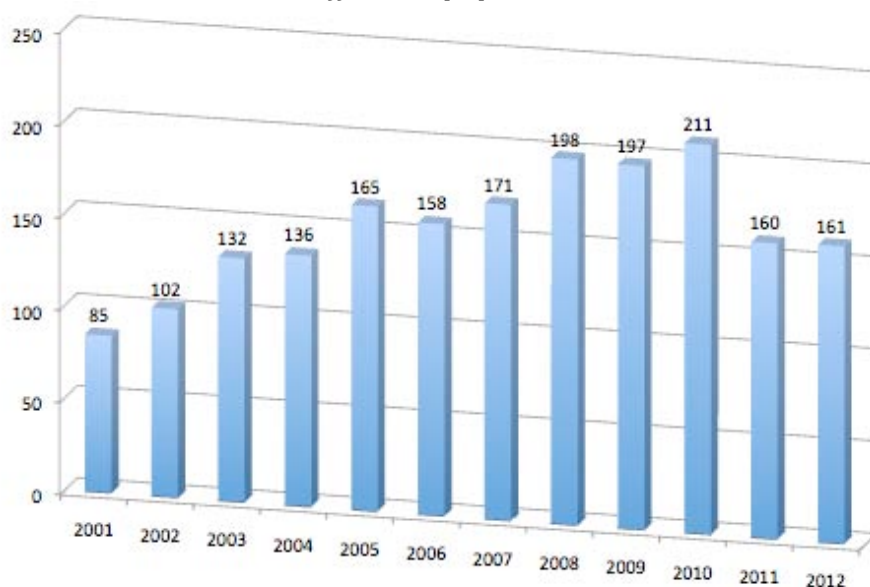
Produits des impositions directes par rapport à la population
Hors compensation de l'Etat
En euros par habitant

Ratio n°3 : La mesure des moyens financiers récurrents



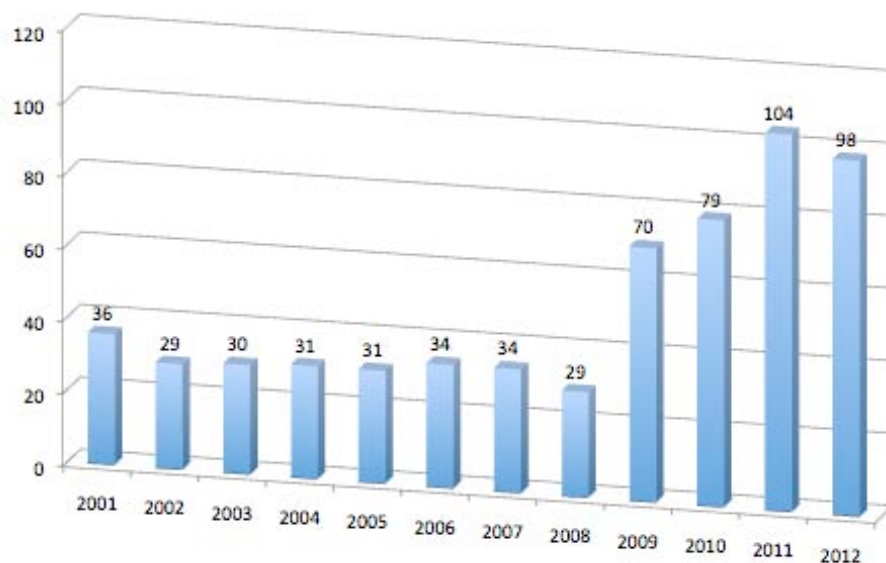
Recettes réelles de fonctionnement par rapport à la population
En euros par habitant

Ratio n° 4 : La mesure de l'effort d'équipement



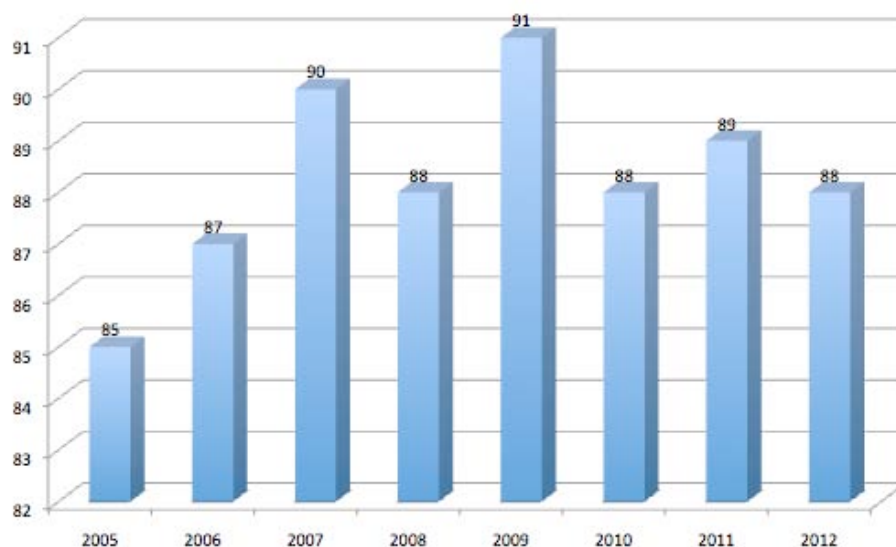
Dépenses
d'équipement
brut par rapport
à la population
Dépenses réelles
d'investissement
hors
remboursement
de la dette en
capital
**En euros par
habitant**

Ratio n°5 : La mesure de l'ampleur de l'endettement



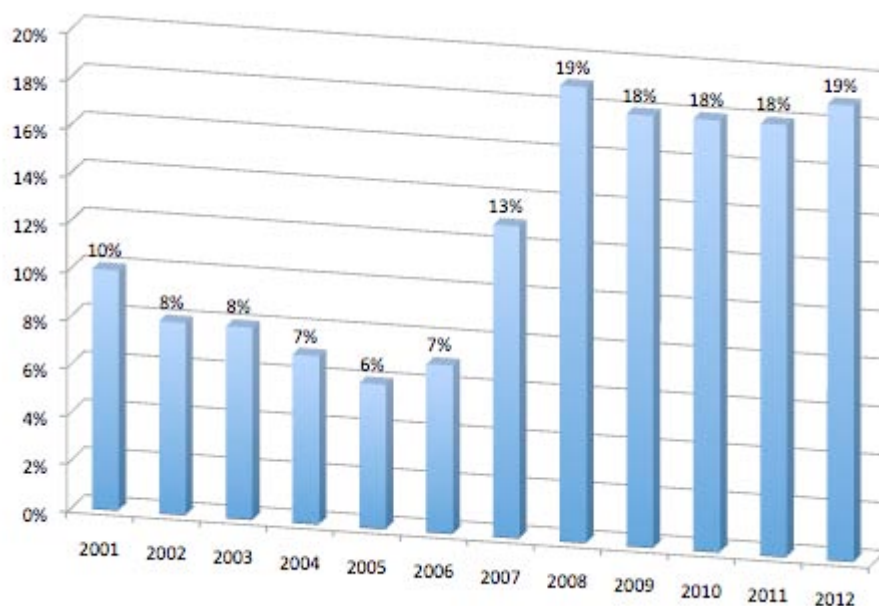
Encours de la
dette par
rapport à la
population
**En euros par
habitant**

Ratio n° 6 : La mesure de la participation de l'Etat au fonctionnement de la Région



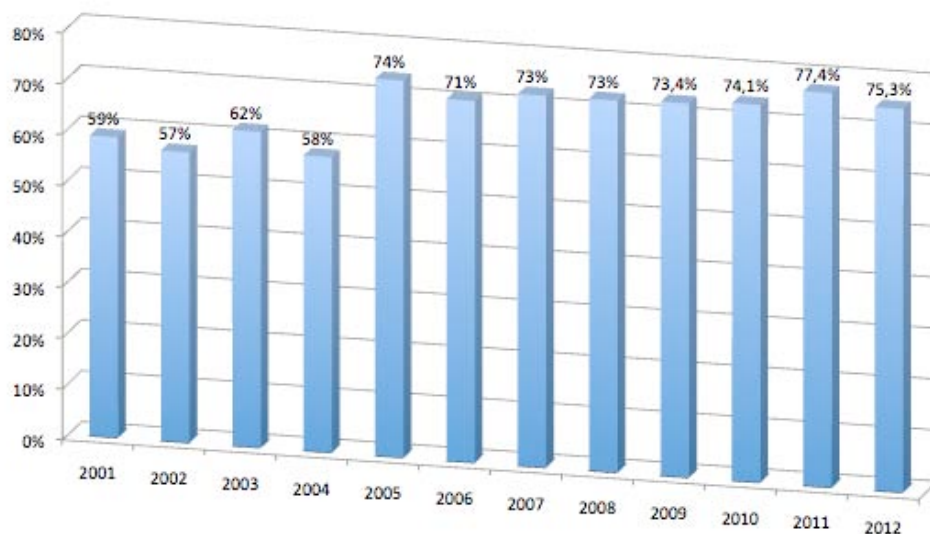
Dotation globale de fonctionnement par rapport à la population
En euros par habitant
Ratio calculé à partir de 2005 seulement

Ratio n°7 : La mesure relative des charges de personnel



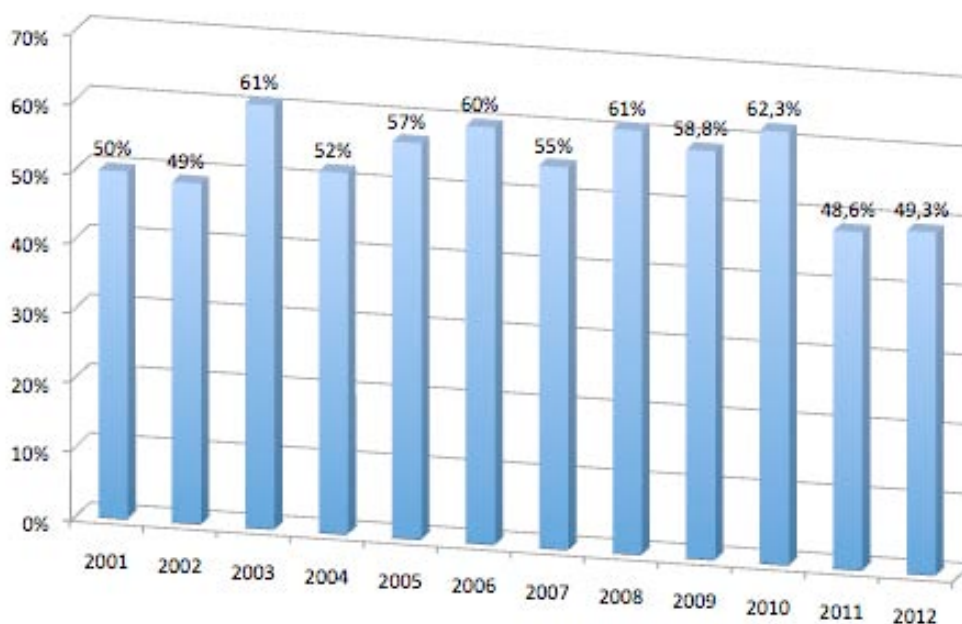
Dépenses de personnel par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement
En pourcentage

Ratio n°9 : La mesure de la marge de manœuvre relative pour dégager de l'autofinancement



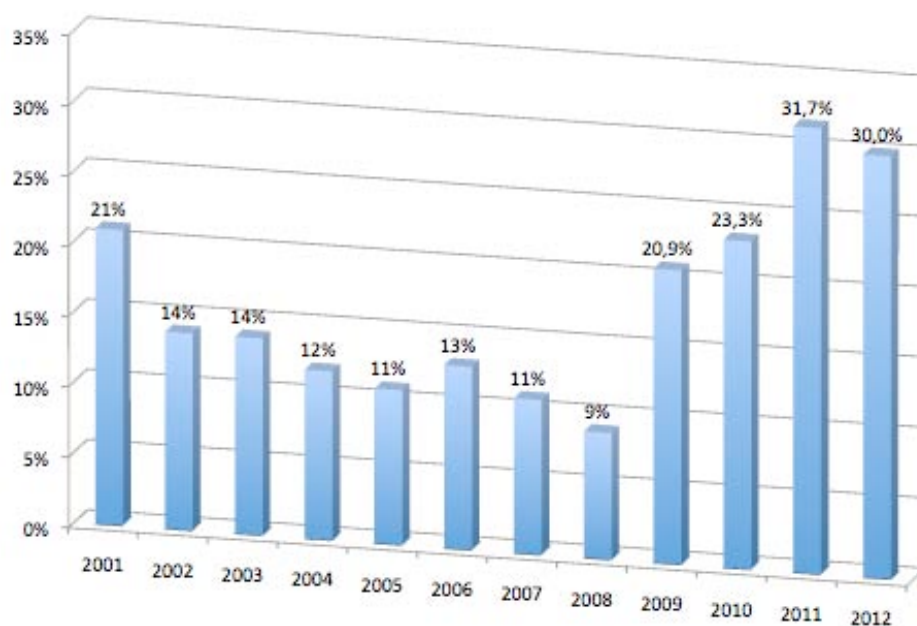
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital par rapport aux recettes réelles de fonctionnement
En pourcentage

Ratio n°10 : La mesure du poids relatif de l'investissement au sein du budget



Dépenses d'équipement brut par rapport aux recettes réelles de fonctionnement
En pourcentage

Ratio n°11 : La mesure volumétrique de l'endettement



Encours de la
dette par
rapport aux
recettes réelles
de
fonctionnement
En pourcentage

GLOSSAIRE

A

ADEFPAT	Association pour le Développement Et la Formation du Pays Aveyronnais et Tarnais
ADEME	Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
ADEPFO	Association pour le Développement des Pyrénées par la Formation
AE	Autorisation d'Engagement
AFPA	Association pour la Formation Professionnelle des Adultes
AIO	Accueil, Information, Orientation
ANPE	Agence Nationale pour l'Emploi
AP	Autorisations de Programme
ARF	Association des Régions de France
ASSEDIC	ASSociation pour l'Emploi Dans l'Industrie et le Commerce
AVAMIP	Agence de VALorisation de la recherche en MIDI-Pyrénées

B

BP	Budget Primitif
-----------	-----------------

C

CA	Crédits pour Affectation
CGCT	Code Général des Collectivités Territoriales
CIBC	Centre Interinstitutionnel de Bilan de Compétences
CLTR	Crédit Long Terme Renouvelable
CMU	Couverture Médicale Universelle
CNAM	Conservatoire National des Arts et Métiers
COFACE	Compagnie Française d'Assurance pour le Commerce Extérieur
CPER 2000-2006	Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006
CPER 2007-2013	Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013
CROS	Comité Régional Olympique et Sportif
CROUS	Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires
CUFR	Centre Universitaire de Formation et de Recherche

D

DGCL	Direction Générale des Collectivités Locales
DM	Décision Modificative
DRAF	Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt
DRDJS	Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports

E

EHPAD	Établissement Hébergement Personnes Agées Dépendantes
ENT	Environnement Numérique de Travail
EPCI	Établissement Public de Coopération Intercommunale
EPA	Etablissement Public Administratif

F

FEDER	Fonds Européen de Développement Régional
FIER	Fonds d'Intervention Economique Régional
FISO	Fonds d'Investissement Social
FNDMA	Fonds National de Développement et de Modernisation de l'Apprentissage
FSE	Fonds Social Européen
G	
GRETA	GRoupement d'ETAbissements publics locaux d'enseignement
H	
HLM	Habitation à Loyer Modéré
I	
ICSI	Institut pour la Culture de la Sécurité Industrielle
IUT	Institut Universitaire de Technologie
L	
LGV	Ligne Grande Vitesse
LMD	Licence-Master-Doctorat
LRU	loi relative aux Libertés et Responsabilités des Universités
M	
MCEF	Maison Commune Emploi Formation
O	
OGM	Organisme Génétiquement Modifié
P	
PDMI	Plan de Développement et de Modernisation des Itinéraires
PIB	Produit Intérieur Brut
PNR	Parcs Naturels Régionaux
PPP	Partenariat Public Privé
PRDF	Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles
PRES	Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur
PRFP	Programme Régional de Formations Professionnelles
R	
RFF	Réseau Ferré de France
S	
SIQO	Signe d'Identification de la Qualité et de l'Origine
SNCF	Société Nationale des Chemins de Fer français
SRADT	Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire
SRDE	Schéma Régional de Développement Economique
SRDTL	Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs

SRI Service Régional de l'Inventaire
SRIT Schéma Régional des Infrastructures et des Transports

T

TER Train Express Régional
TFB Taxe Foncier Bâti
TFNB Taxe Foncier Non Bâti
TIC Technologies de l'Information et de Communication
TIPP Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers
TOS Techniciens et Ouvriers de Service
TP Taxe Professionnelle

V

VIE Volontariat International en Entreprise

